

Sur le procédé

---

## Receveur PANODUR

---

**Famille de produit/Procédé** : Receveur de douche à revêtir

**Titulaire(s)** : Société LAZER

### AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

**Groupe Spécialisé n° 13** - Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

## Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V5	<p>Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/17-1383_V4.</p> <p>Cette 3<sup>ème</sup> révision intègre les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration les procédés d'étanchéité Saint Gobain Weber,</li> </ul> <p>ainsi que la mise à jour de la jurisprudence suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des dispositions de mise en œuvre du guide douche accessible « zéro ressaut ».</li> </ul>	CORDIER Virginie	DUFOUR Christophe
V4	<p>Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/17-1383_V3.</p> <p>Cette prorogation ne fait l'objet d'aucune modification autre que les mises à jour de jurisprudences.</p>	CORDIER Virginie	DUFOUR Christophe
V3	<p>Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/17-1383_V2.</p> <p>Révision d'office à la suite de la revue annuelle des familles d'Avis Techniques. Le Groupe Spécialisé n°13 a acté les jurisprudences suivantes :</p> <p>Le § comportement au feu sera modifié comme indiqué ci-dessous suite à la consultation du ministère par notre service feu :</p> <p><i>« Les receveurs de douche à carreler constitués de mousse de synthèse (polystyrène ou polyuréthane) recouverte d'un enduit minéral renforcé par un treillis de fibres de verre sont installés dans les salles d'eau. Ces receveurs généralement de dimensions et d'épaisseurs restreintes (<math>S \leq 25\ 000\ \text{cm}^2</math> et <math>e &lt; 10\ \text{cm}</math>) sont collés au support maçonné et sont systématiquement recouverts par un carrelage collé à l'aide d'un mortier à base de ciment. Ils s'apparentent aux receveurs de douches classiques ou extraplats considérés comme des équipements.</i></p> <p><i>Par conséquent, les receveurs de douche à carreler ne relèvent pas des dispositions de l'article AM8 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié et de l'article 16 de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié. »</i></p> <p>Remarque complémentaire du groupe spécialisé :</p> <p>La mise en œuvre du procédé en rénovation est limité à la configuration cloisonnée du guide « douches accessibles zéro ressaut ».</p> <p>Cette limitation sera également indiquée dans le paragraphe traitant des configurations visées au niveau du domaine d'emploi.</p>	CORDIER Virginie	DUFOUR Christophe

### Descripteur :

Ce procédé est destiné à la réalisation de sols carrelés de douches individuelles cloisonnés selon le guide de mise en œuvre de douche accessible « zéro ressaut ».

Il permet également la réalisation de douches individuelles avec ressaut ou marche en rénovation.

Le procédé complet est constitué par :

- Le receveur PANODUR collé avec un mortier colle adapté (cf. 2.2.2.4),
- Le système de recueil des eaux destinées à l'évacuation,
- Le carrelage collé avec un mortier colle adapté sur le receveur,
- Le traitement spécifique des points singuliers adapté à l'ouvrage réalisé,
- Le système d'étanchéité liquide visé au Dossier Technique.

## Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté.....	4
1.1.1.	Zone géographique .....	4
1.1.2.	Ouvrages visés.....	4
1.2.	Appréciation .....	9
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé .....	9
1.2.2.	Durabilité .....	9
1.2.3.	Impacts environnementaux.....	10
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé.....	10
2.	Dossier Technique.....	11
2.1.	Mode de commercialisation.....	11
2.2.	Description.....	11
2.2.1.	Principe.....	11
2.2.2.	Caractéristiques des composants .....	11
2.3.	Dispositions de conception.....	20
2.3.1.	Reconnaissance du support et préparation éventuelle .....	20
2.4.	Dispositions de mise en œuvre.....	21
2.4.1.	Pose du receveur : cas de travaux neufs(configuration relevant du guide zéro ressaut de 2022) .....	21
2.4.2.	Pose du receveur : cas de travaux neufs (configuration hors guide zéro ressaut de 2022).....	23
2.4.3.	Pose du receveur : cas de travaux de rénovation.....	25
2.4.4.	Traitement des points singuliers .....	26
2.4.5.	Pose des éléments de revêtement.....	29
2.5.	Mise en service.....	30
2.6.	Maintien en service du produit ou procédé.....	30
2.7.	Traitement en fin de vie.....	30
2.8.	Assistante technique .....	31
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle .....	31
2.10.	Mention des justificatifs .....	31
2.10.1.	Résultats expérimentaux .....	31
2.10.2.	Références chantiers .....	31
2.11.	Annexe - Pas à Pas de mise en œuvre .....	32
2.11.1.	Cas de pose en travaux (configuration suivant le guide zéro ressaut) .....	32
2.11.2.	Cas de pose en travaux neuf (hors guide zéro ressaut).....	37
2.11.3.	Cas de pose en rénovation sans étanchéité sur l'ensemble de la partie courante de la pièce .....	41

# 1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

---

## 1.1. Domaine d'emploi accepté

---

### 1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine et dans les DROM.

### 1.1.2. Ouvrages visés

Ce procédé est utilisable en travaux neufs et travaux de rénovation en sols intérieurs dans les salles d'eau à usage individuel (EB+ locaux privés selon le classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois - e-Cahier 3567\_V2) sur les supports visés au § 1.1.2.1, hors planchers chauffants-planchers rafraichissant et hors locaux avec joint de dilatation.

Le procédé permet la réalisation de douche accessible « zéro ressaut » au sens du guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs version V1 - aout 2022 (cf. §B1.2)

Le procédé **visé** le raccord avec un procédé d'étanchéité de plancher intermédiaire avec traitement acoustique de type SCAM sous Avis Technique classé SC 1a<sub>2</sub> au plus. Les douches "zéro ressaut" dans les locaux où la réglementation acoustique (par exemple salle de bain en logement collectif) s'applique, **sont** visées.

Le procédé permet aussi la réalisation des douches individuelles avec ressaut (plus de 1 cm) ou marche en rénovation ne nécessitant pas le dépôt de permis de construire.

Les configurations d'espaces douches ouverts ne sont pas visées.

#### 1.1.2.1. Supports visés

##### 1.1.2.1.1. Travaux neufs

*Support en maçonnerie, plancher béton*

Supports visés pour la pose du receveur en travaux neufs en sols intérieurs dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs », à l'exclusion des chapes flottantes sur isolant et des planchers chauffants.

##### 1.1.2.1.2. Travaux de rénovation

Anciens supports en maçonnerie et plancher béton mis à nu, peints recouverts de carrelage ou de dalles vinyles semi flexibles.

#### 1.1.2.2. Revêtements associés

Les carreaux céramiques ou analogues – pierres naturelles associés sont ceux indiqués dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs » complété comme suit :

- les émaux et pâtes de verre visés sont ceux de format 5x5 cm<sup>2</sup> ou supérieur,
- Les carreaux céramiques visés sont ceux de surfaces comprises entre 25 cm<sup>2</sup> et 3 600 cm<sup>2</sup>, classés P3 vis-à-vis du classement UPEC répondant aux exigences de la norme NF P 05-011 en termes de résistance à la glissance et de conseils d'entretien.
- Les pierres naturelles sont limitées au format 3600 cm<sup>2</sup> et un élanement de 1.

Dans le cas de la pose en système semi-doisonné, les carreaux mis en œuvre, en sol dans le reste du local, cas 2, devront également répondre aux exigences de la norme NF P 05-011.

#### 1.1.2.3. Configurations visées

Les configurations de douche visées sont :

##### 1.1.2.3.1. Configurations relevant du guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut »

- Les configurations ci-dessous conformes à la réglementation et relèvent du Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible "zéro ressaut" dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs :

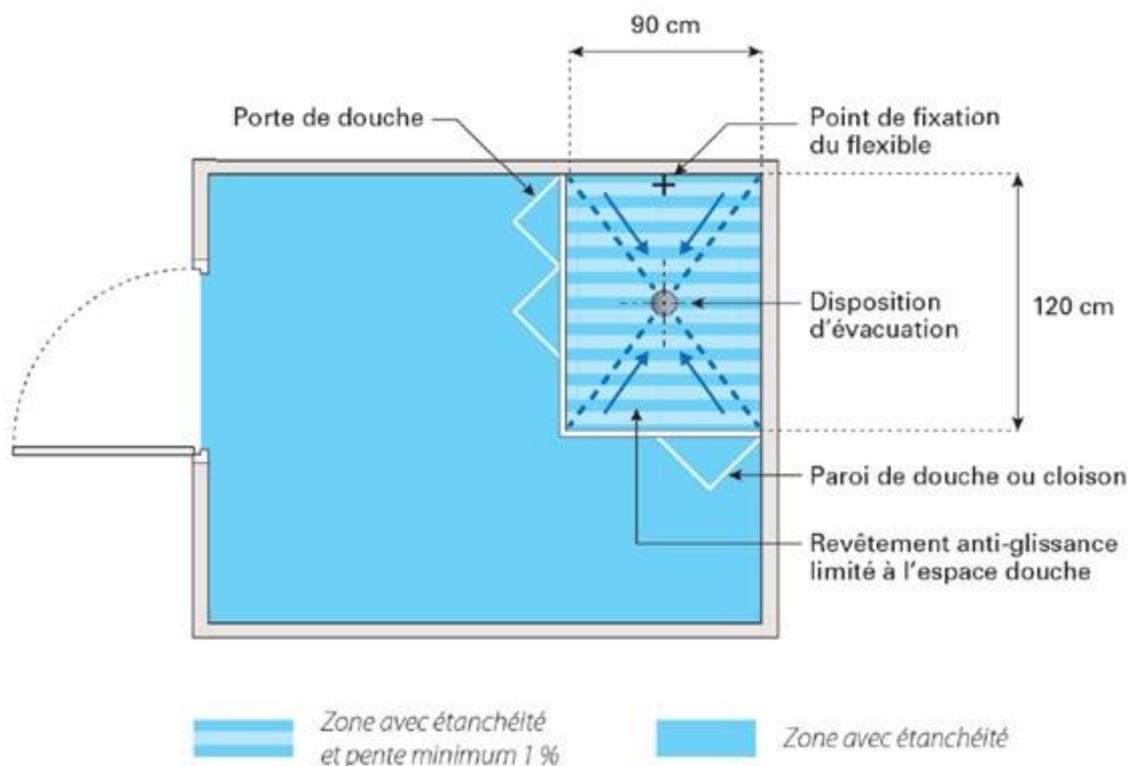
Configuration sans ressaut	Prescriptions	Dimensions minimum ouvrage fini
Système cloisonné	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hauteur de paroi : au moins 180 cm</li> <li>• Pente limitée à la zone de douche</li> <li>• Étanchéité (sous Avis Technique) sur tout le plancher de la salle de bain</li> <li>• Revêtement : PN6 minimum en zone de douche</li> <li>• Acoustique hors zone de douche selon la réglementation applicable*</li> </ul>	1200 x 900 mm
* Suivant le type de bâtiment (maison individuelle, logement collectif...) une performance acoustique minimale est nécessaire ou sans objet.		

**Tableau 1 - Configurations visées sans ressaut**

**Système cloisonné sans ressaut (les projections d'eau en provenance de la douche sont contenues dans une surface délimitée par des parois rigides, fixes ou mobiles) :**

Les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Hauteur de paroi : au moins 180 cm
- Pente limitée à la zone de douche
- Format de receveurs visés :
  - 1200 x 900 mm
  - 1200 x 1200 mm
  - 1500 x 1500 mm
  - 1800 x 900 mm
  - 1400 x 900 mm
  - 1600 x 900 mm
  - 2100 x 900 mm
- Revêtement au moins PN6 dans l'espace douche
- Étanchéité sur tout le plancher de la salle d'eau
- Acoustique hors zone de douche selon la réglementation applicable



**Figure 1 - Système cloisonné – cas de l'espace douche sans ressaut**

**1.1.2.3.2. Configurations hors guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut »**

Les configurations ne relevant pas du guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible "zéro ressaut" dans les salles d'eau à usage individuel.

## 1.1.2.3.2.1. En travaux neufs

Configurations	Prescriptions	Dimensions minimum ouvrage fini
Système semi-cloisonné sans ressaut	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paroi hauteur et longueur 180 cm / axe siphon</li> <li>• Pente limitée à la zone de douche</li> <li>• Revêtement : PN6 minimum en zone douche</li> <li>• Siphon à l'opposé de l'ouverture</li> <li>• Étanchéité sous Avis Technique dans toute la salle de bain</li> <li>• Acoustique hors zone de douche selon réglementation applicable*</li> </ul>	1800 x 900 mm
Système cloisonné avec ressaut	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressaut : 1 à 2 cm</li> <li>• Hauteur de paroi : au moins 180 cm</li> <li>• Pente limitée à la zone de douche</li> <li>• Revêtement : PN6 minimum en zone douche</li> <li>• Acoustique hors zone de douche selon réglementation applicable*</li> </ul>	Tous les formats
Système semi-cloisonné avec ressaut	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressaut : 1 à 2 cm</li> <li>• Hauteur de paroi : au moins 180 cm</li> <li>• Pente limitée à la zone de douche</li> <li>• Revêtement : PN6 minimum en zone douche</li> <li>• Siphon opposé à l'ouverture</li> <li>• Longueur de cloison supérieur à 180 cm à partir du centre du siphon de sol</li> <li>• Acoustique hors zone de douche selon réglementation applicable*</li> </ul>	1800 X 900 mm

\* Suivant le type de bâtiment (maison individuelle, logement collectif...) une performance acoustique minimale est nécessaire ou sans objet.

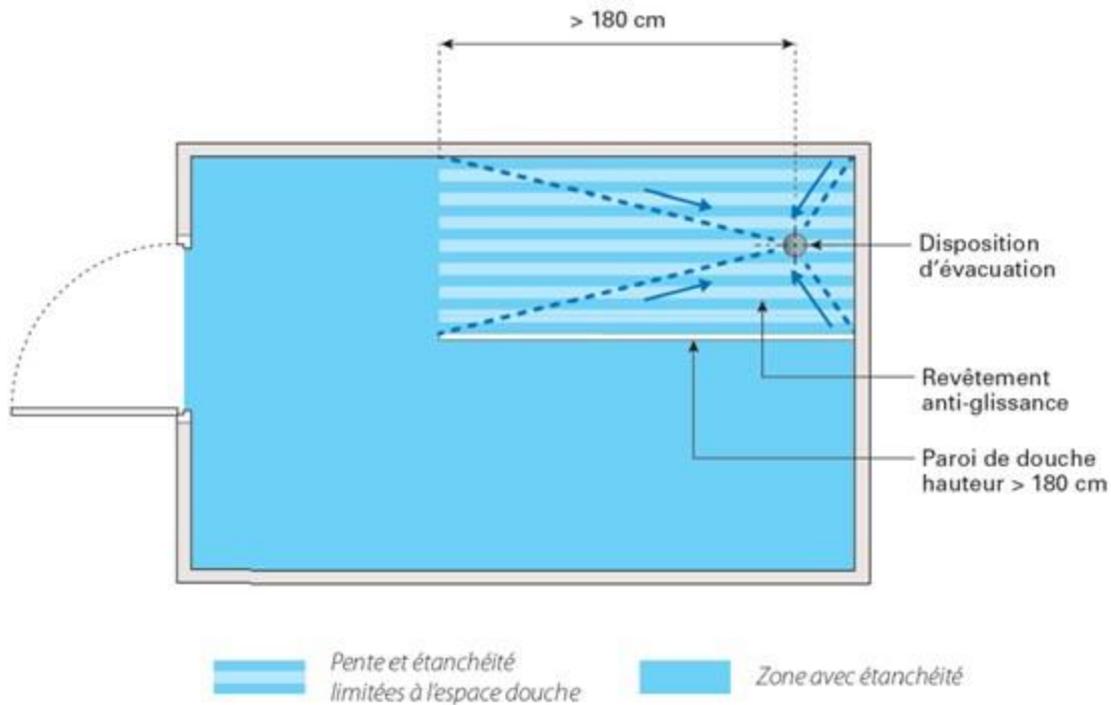
Tableau 2 - Configurations visées avec ressaut

**Système semi-cloisonné sans ressaut : (les projections d'eau sont partiellement contenues dans une surface délimitée par des parois rigides, fixes ou mobiles) (figure 2)**

La longueur de la cloison est supérieure ou égale à 180 cm à partir de l'axe du siphon.

Les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Hauteur de paroi : au moins 180 cm
- Pente limitée à la zone de douche
- Revêtement au moins PN6 dans l'espace douche
- Format de receveurs (ouvrage fini) visés :
  - 1200 x 900 mm
  - 1200 x 1200 mm
  - 1500 x 1500 mm
  - 1800 x 900 mm
  - 1400 x 900 mm
  - 1600 x 900 mm
  - 2100 x 900 mm
- Siphon positionné à l'opposé de l'ouverture
- Étanchéité sur tout le plancher de la salle d'eau
- Acoustique hors zone de douche selon la réglementation applicable



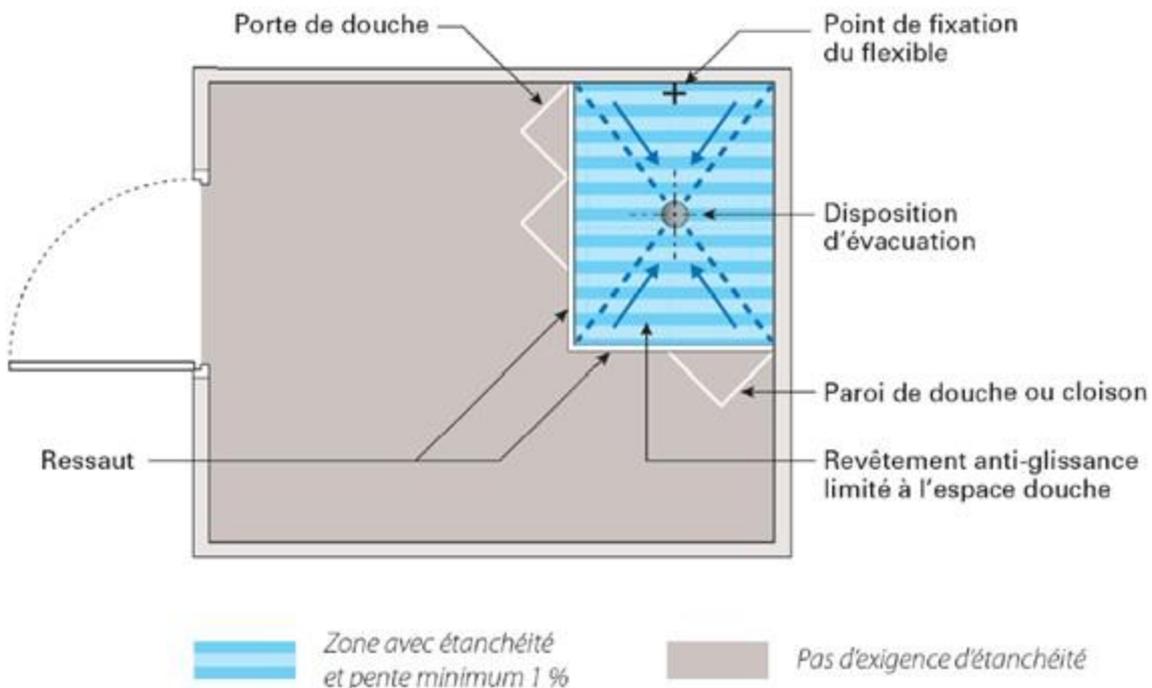
**Figure 2 – Système semi-cloisonné sans ressaut**

**Système cloisonné avec ressaut (les projections d'eau en provenance de la douche sont contenues dans une surface délimitée par des parois rigides, fixes ou mobiles) :**

La partie cloisonnée est délimitée par un ressaut compris entre 1 et 2 cm (figure 3).

Les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Hauteur de paroi : au moins 180 cm
- Pente limitée à la zone de douche
- Revêtement au moins PN6 dans l'espace douche
- Acoustique hors zone de douche selon la réglementation applicable



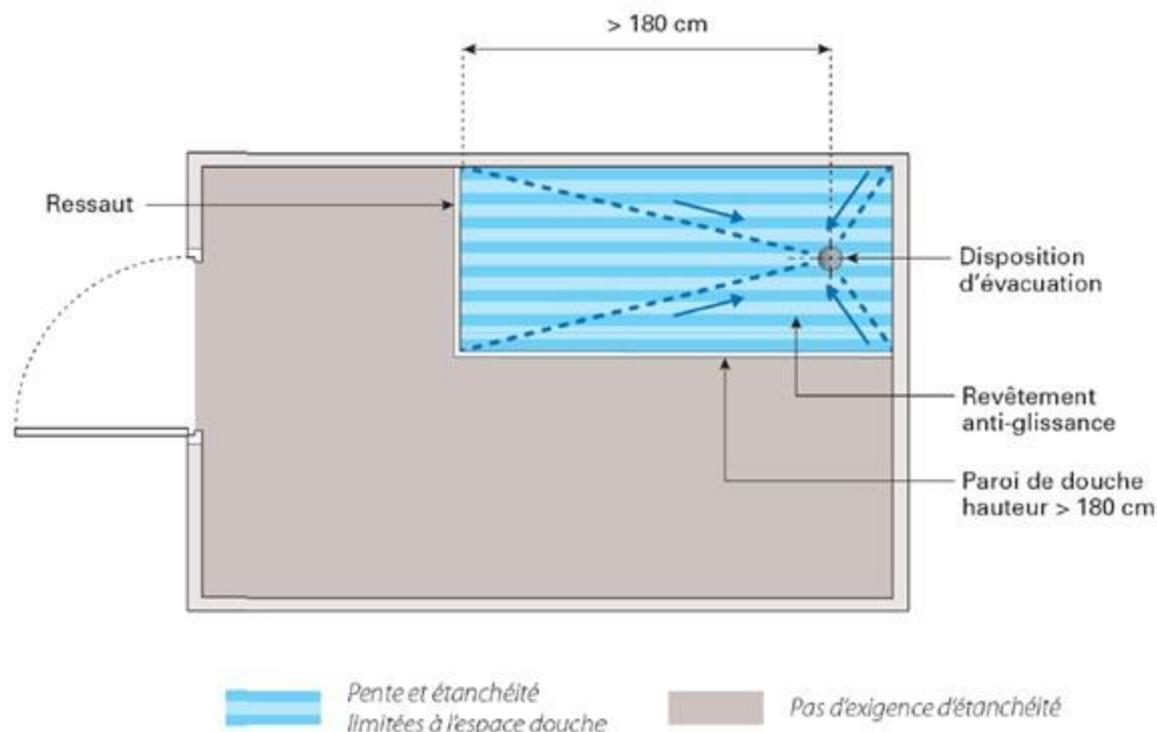
**Figure 3 - Système cloisonné – cas où les projections d'eau sont contenues et surface délimitée par un ressaut**

**Système semi-cloisonné avec ressaut : (les projections d'eau sont partiellement contenues dans une surface délimitée par des parois rigides, fixes ou mobiles) (figure 4)**

La partie non cloisonnée est limitée par un ressaut de 1 à 2 cm et la longueur de la cloison est supérieure ou égale à 180 cm à partir de l'axe du siphon.

Les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Hauteur de paroi : au moins 180 cm
- Pente limitée à la zone de douche
- Revêtement au moins PN6 dans l'espace douche
- Format de receveurs (ouvrage fini) visés :
  - 1800 x 900 mm
  - 2100 x 900 mm
- Siphon positionné à l'opposé de l'ouverture
- Acoustique hors zone de douche selon la réglementation applicable



**Figure 4 – Système semi-cloisonné avec ressaut**

*En travaux de rénovation*

En rénovation, les configurations ci-dessous sont visées :

Configurations	Prescriptions	Dimensions minimum ouvrage fini
Système cloisonné avec ressaut	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressaut minimum: 1 cm</li> <li>• Hauteur de paroi : au moins 180 cm</li> <li>• Pente limitée à la zone de douche</li> <li>• Revêtement : PN6 minimum en zone douche</li> <li>• Acoustique hors zone de douche selon la réglementation applicable*</li> </ul>	1200 x 900 mm
Système semi-cloisonné avec ressaut	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressaut intérieur minimum: 1 cm</li> <li>• Hauteur de paroi : au moins 180 cm</li> <li>• Pente limitée à la zone de douche</li> <li>• Revêtement : PN6 minimum en zone douche</li> <li>• Siphon opposé à l'ouverture</li> <li>• Longueur de cloison supérieure à 180 cm à partir du centre du siphon de sol</li> <li>• Acoustique hors zone de douche selon la réglementation applicable*</li> </ul>	1800 X 900 mm

\* suivant le type de bâtiment (maison individuelle, logement collectif...) une performance acoustique minimale est nécessaire ou sans objet.

**Tableau 3 – Configurations visées en rénovation**

**Système cloisonné avec ressaut de 1 cm minimum (les projections d'eau en provenance de la douche sont contenues dans une surface délimitée par des parois rigides, fixes ou mobiles) :**

La partie cloisonnée est délimitée par un ressaut avec de 1 cm minimum (figure 3).

Les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Hauteur de paroi : au moins 180 cm
- Pente limitée à la zone de douche
- Revêtement au moins PN6 dans l'espace douche
- Acoustique hors zone de douche selon la réglementation applicable

**Système semi-cloisonné avec ressaut : (les projections d'eau sont partiellement contenues dans une surface délimitée par des parois rigides, fixes ou mobiles) (figure 4)**

La partie non cloisonnée est limitée par un ressaut avec de 1 cm minimum et la longueur de la cloison est supérieure ou égale à 180 cm à partir de l'axe du siphon.

Les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Hauteur de paroi : au moins 180 cm
- Pente limitée à la zone de douche
- Revêtement au moins PN6 dans l'espace douche
- Format de receveurs (ouvrage fini) visés : 1800 x 900 mm
- Siphon positionné à l'opposé de l'ouverture
- Acoustique hors zone de douche selon la réglementation applicable

## 1.2. Appréciation

### 1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

#### 1.2.1.1. Aspect sanitaire

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

#### 1.2.1.2. Prévention des accidents, maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

#### 1.2.1.3. Comportement au feu

Les receveurs de douche à revêtir constitués de mousse de synthèse (polystyrène ou polyuréthane) recouverte d'un enduit minérale renforcé par un treillis de fibres de verre sont installés dans les salles d'eau. Ces receveurs généralement de dimensions et d'épaisseurs restreintes ( $S \leq 25\ 000\ \text{cm}^2$  et  $e < 10\ \text{cm}$ ) sont collés au support maçonnerie et sont systématiquement recouverts par un carrelage collé à l'aide d'un mortier à base de ciment. Ils s'apparentent aux receveurs de douches classiques ou extraplats considérés comme des équipements.

Par conséquent, les receveurs de douche à revêtir ne relèvent pas des dispositions de l'article AM8 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié et de l'article 16 de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié.

#### 1.2.1.4. Adhérence du revêtement céramique

L'adhérence est satisfaisante lorsque les dispositions du Dossier Technique sont respectées.

#### 1.2.1.5. Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

Le procédé sous carrelage associé aux dispositions particulières pour le traitement des points singuliers : raccordements receveur-mur, sol-receveur, traitement des angles, assure l'étanchéité.

#### 1.2.1.6. Tenue au choc du revêtement céramique

L'utilisation de ce procédé ne modifie par le comportement aux chocs des carreaux placés en pose collée directe.

#### 1.2.1.7. Isolation acoustique

Les performances acoustiques de ce procédé ne sont pas traitées dans ce document.

Seuls les locaux ne nécessitant pas de performance acoustique sont visés dans ce document.

### 1.2.2. Durabilité

Dans le domaine d'emploi accepté, l'application de ce procédé mis en interposition entre le support et le revêtement de sol ne modifie pas la durabilité de ce revêtement de sol.

### **1.2.3. Impacts environnementaux**

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

---

### **1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé**

---

Dans le cas de la pose du receveur en système cloisonné, il est de la responsabilité de l'utilisateur de ne pas mettre d'eau dans la pièce sèche et de prendre les dispositions nécessaires pour sortir en sécurité de la douche.

Lorsque le chantier fait appel à plusieurs corps d'état, il est nécessaire d'avoir une bonne coordination entre les intervenants.

## 2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

---

### 2.1. Mode de commercialisation

---

Le procédé est commercialisé par la société LAZER.

#### Titulaire :

Société Lazer

361 Boulevard Mireille Lauze

FR- 13011 Marseille

Tél. : 04 91 80 15 60

Fax : 04 91 79 42 61

E-mail : [rpoachard@lazer.fr](mailto:rpoachard@lazer.fr)

Internet : [www.lazer.fr](http://www.lazer.fr)

---

### 2.2. Description

---

#### 2.2.1. Principe

Le receveur PANODUR est un receveur de douche à revêtir destinée à la pose dans les locaux humides à usage privatif. Il permet la réalisation d'une douche accessible zéro ressaut dans le cas de travaux neufs, et d'une douche surélevée en cas de travaux de rénovation sur les supports visés au § 1.1.2.1 et ne présentant pas de joint de dilatation.

Le procédé complet est constitué par :

- Le receveur PANODUR collé avec un mortier colle adapté (cf. § 2.2.2.4),
- Le système de recueil des eaux destinées à l'évacuation,
- Le carrelage collé avec un mortier colle adapté sur le receveur,
- Le traitement spécifique des points singuliers adapté à l'ouvrage réalisé.
- Le système d'étanchéité liquide visé au Dossier Technique,

#### 2.2.2. Caractéristiques des composants

##### 2.2.2.1. Receveur PANODUR

Le receveur PANODUR est constitué d'une mousse de polystyrène expansé SUNPOR A422 recouverte sur la face supérieure d'une armature en fibre de verre de maille 5 x 5 mm traitée anti alcalin, et d'un mortier d'imperméabilisation.

Les formes de pente incorporées sont de 1 % minimum. Elles sont réalisées en usine par moulage pour la gamme standard, par usinage pour la gamme sur mesure.

Les dimensions des différents modèles de receveurs visés dans le présent Avis sont les suivantes :

- Format standard Classic :
  - 900 X 900 X 40 mm,
  - 1000 X 1000 X 40 ou 45 mm,
  - 1200 X 1200 X 45 mm,
  - 1500 X 1500 X 50 mm,
  - 1200 X 900 X 45 mm,
  - 1800 X 900 X 45 mm,
  - 1400 X 900 X 45 mm,
  - 1600 X 900 X 45 mm,
  - 2100 X 900 X 45 mm.
- Format standard Linéal :
  - 800 X 900 X 50 mm,
  - 800 X 1200 X 55 mm,
  - 800 X 1500 X 60 mm,
  - 800 X 1800 X 60 mm,
  - 900 X 900 X 50 mm,

- 900 X 1200 X 55 mm,
- 900 X 1500 X 60 mm,
- 900 X 1800 X 60 mm,
- 1000 X 1000 X 52 mm,
- 1000 X 1500 X 60 mm,
- 1000 X 1800 X 60 mm,
- 1100 X 1200 X 55 mm,
- 1100 X 1500 X 60 mm,
- 1100 X 1800 X 60 mm,
- 1200 X 1200 X 55 mm,
- 1200 X 1500 X 60 mm,
- 1200 X 1800 X 60 mm.

D'autres formats peuvent être proposés.

L'écoulement peut être centré ou excentré

### Caractéristiques

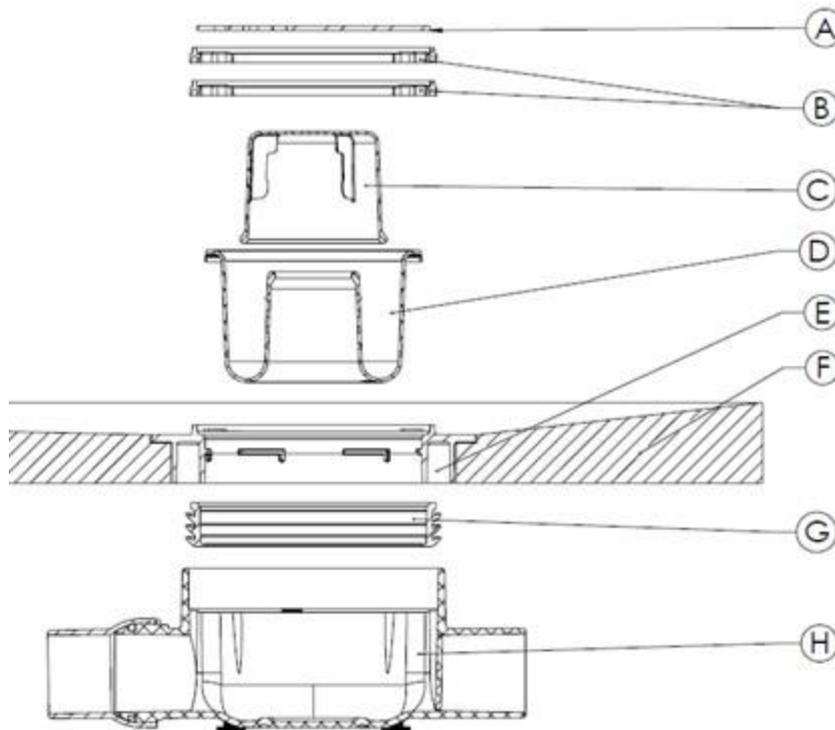
- Densité de la mousse de polystyrène expansé (kg/m<sup>3</sup>) : 100 ± 10 %
- Fluage sous 5 KPa (EN 1606): ≤ 2 mm

### 2.2.2.2. Système d'écoulement de l'eau vertical ou horizontal (figures 5a à 5o)

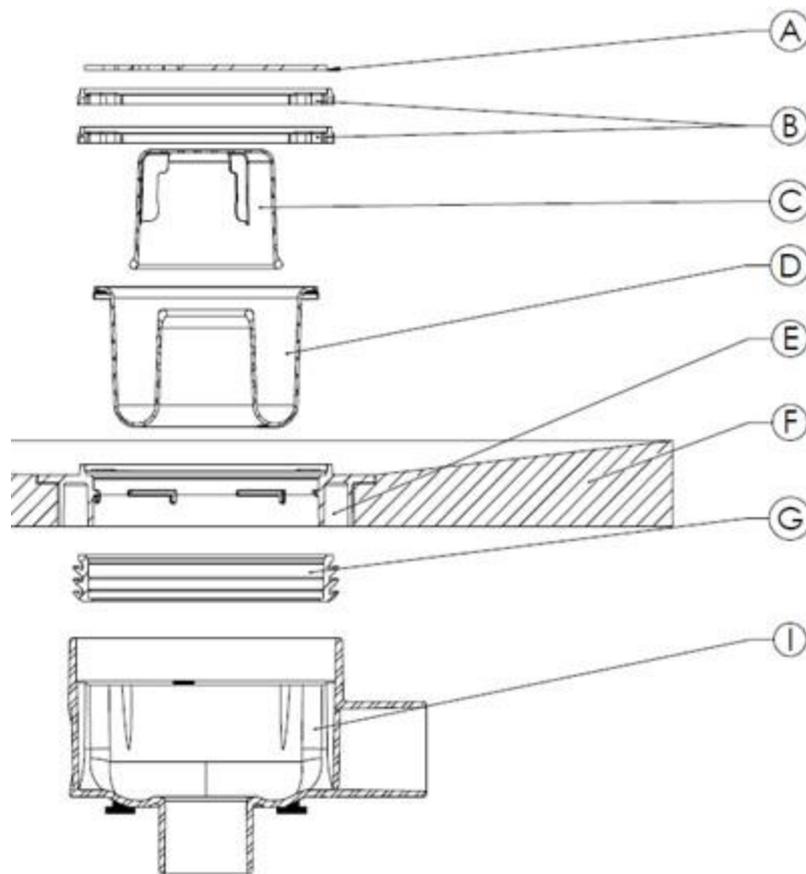
Siphon d'écoulement ROTAFLUX (certifié NF) de la Société LAZER et équipé d'un système anti-odeur.

### Caractéristiques

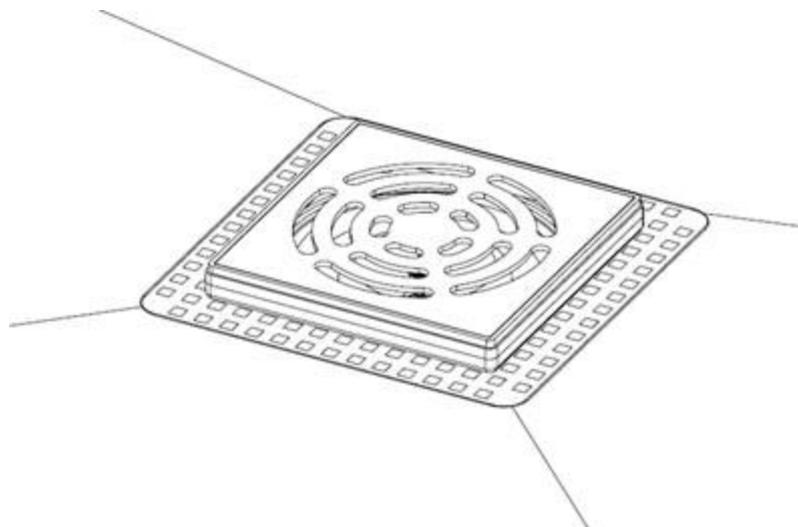
- Hauteur (mm) : 70
- Diamètre sortie (mm) : 50
- Capacité d'absorption sous 20 mm d'eau (EN 1253) (l/sec) : 1,17 (sans entrée d'eau latérale)
- Garde d'eau (EN 1253) : 50 mm



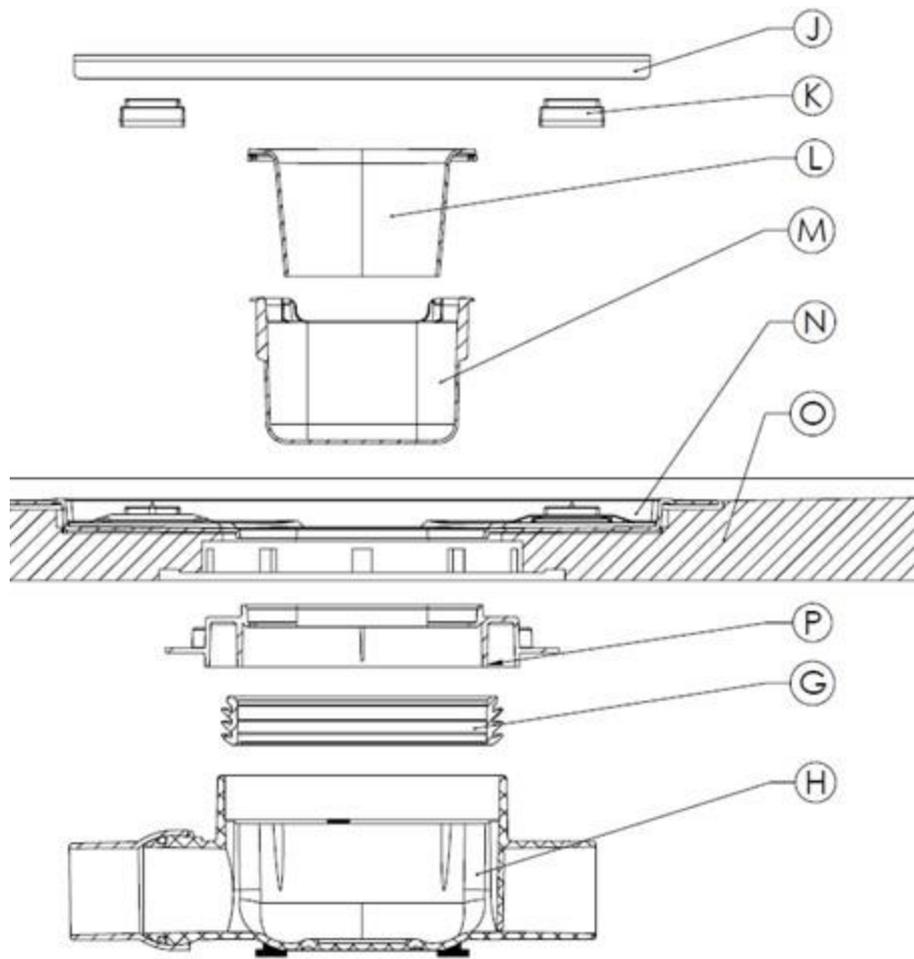
**Figure 5a – Système d'écoulement Rotaflux sortie horizontale + grille carrée (Classic)**



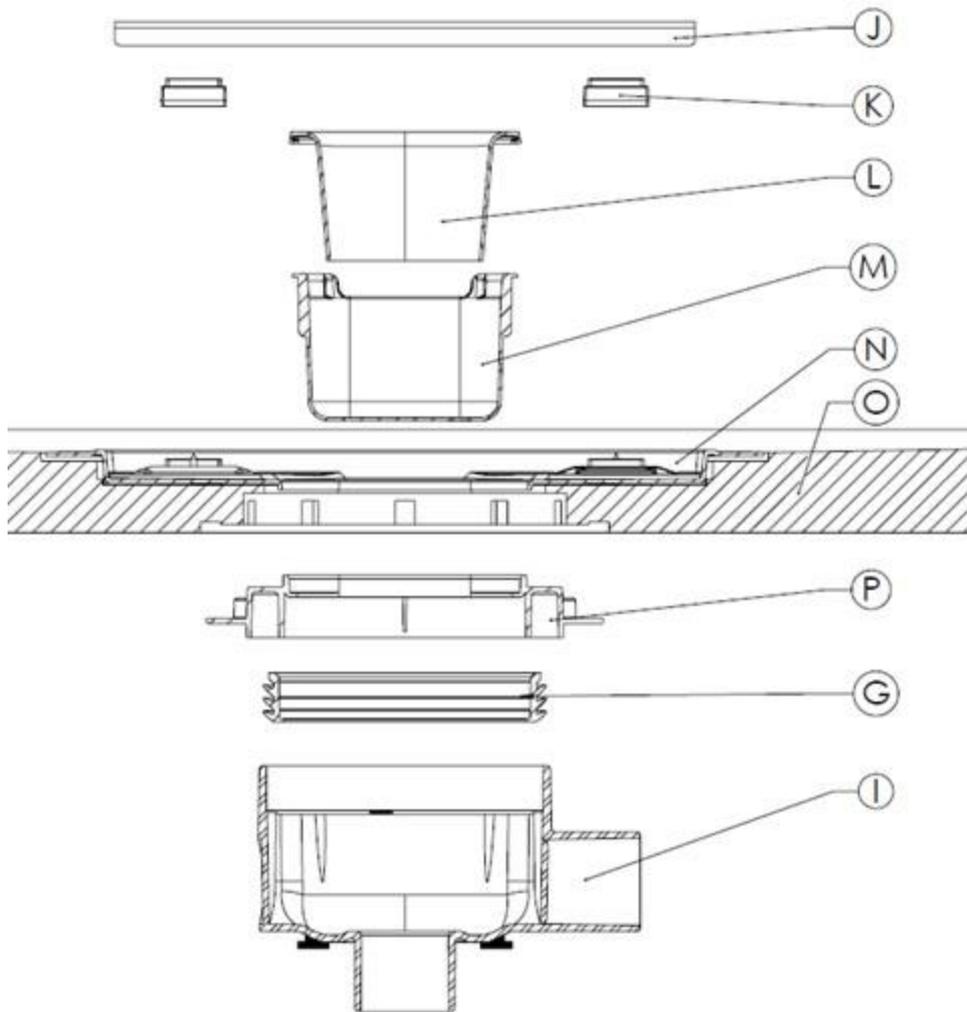
**Figure 5b – Système d'écoulement Rotaflux sortie verticale + grille carrée (Classic)**



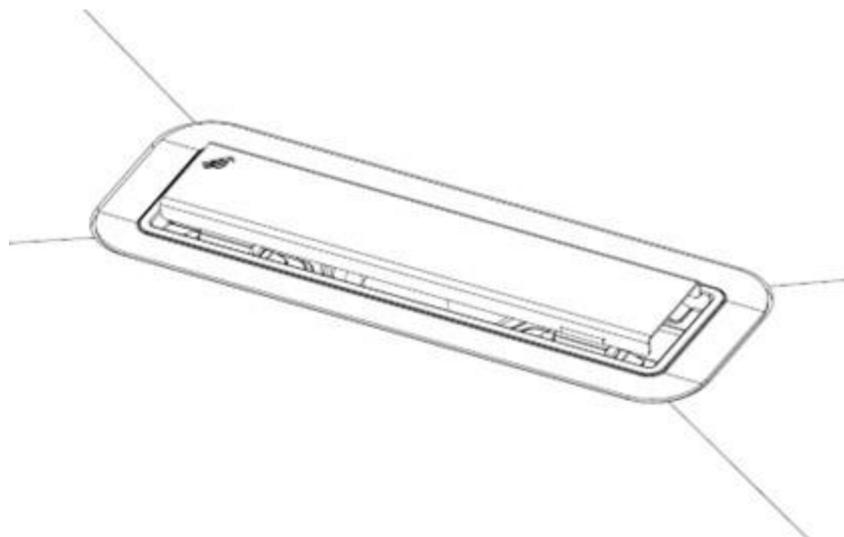
**Figure 5c – Vue d'une grille carrée (Classic) sur le receveur**



**Figure 5d - Système d'écoulement Rotaflux sortie horizontale + écoulement linéaire (Linéal)**



**Figure 5e – Système d'écoulement Rotaflux sortie verticale + écoulement linéaire (Linéal)**



**Figure 5f – Vue d'un écoulement linéaire (Linéal) sur le receveur**

Légende figures :

- A. Grille carrée pour système receveur PANODUR Classic
- B. Réhausse de grille carrée
- C. Capot de siphon pour écoulement receveur PANODUR Classic
- D. Godet de siphon pour écoulement receveur PANODUR Classic
- E. Support de grille carrée receveur PANODUR Classic
- F. Corps du receveur receveur PANODUR Classic
- G. Joint à lèvres
- H. Corps de bonde à sortie horizontale avec ou sans sortie auxiliaire

- I. Corps de bonde à sortie verticale avec ou sans sortie auxiliaire
- J. Barrette d'écoulement pour système receveur PANODUR Linéal
- K. Réhausse de barrette d'écoulement Linéal
- L. Convergent de siphon pour écoulement receveur PANODUR Linéal
- M. Godet de siphon pour écoulement receveur PANODUR Linéal
- N. Caniveau d'écoulement Linéal
- O. Corps du receveur PANODUR Linéal
- P. Bride pour système receveur PANODUR Linéal

### 2.2.2.2.1. Grilles pour receveur PANODUR Classic

Grilles compatibles avec le procédé receveur PANODUR.

#### Caractéristiques

- Dimensions (mm) : 130 x 130
- Epaisseur (mm) : 2,5
- Matière : Acier Inoxydable

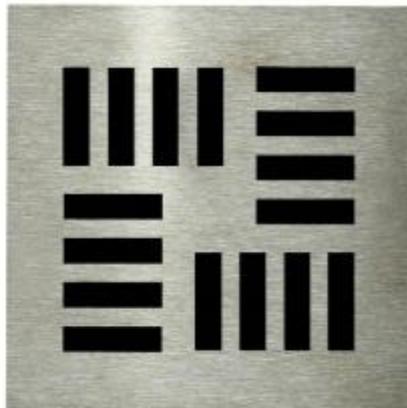
#### Modèles

- Grille Target (modèle standard fourni avec le procédé PANODUR Classic)



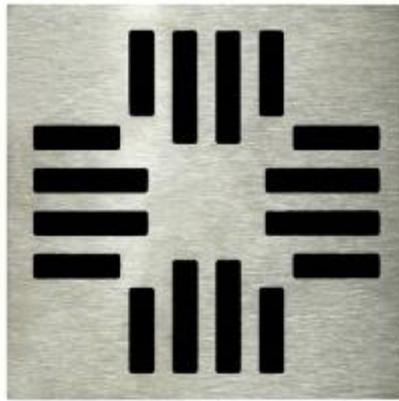
**Figure 5g – Grille Target**

Grille Tetris (Modèle fourni sur demande)



**Figure 5h – Grille Tetris**

Grille Grafic (Modèle fourni sur demande)



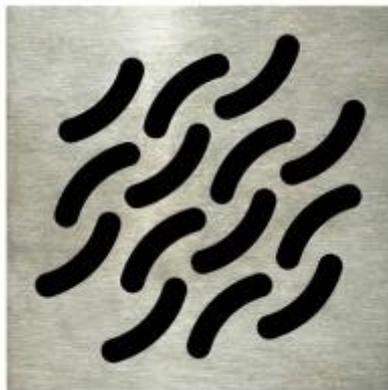
**Figure 5i – Grille Grafic**

*Grille Spirale (Modèle fourni sur demande)*



**Figure 5j – Grille Spirale**

*Grille Wave (Modèle fourni sur demande)*



**Figure 5k – Grille Wave**

#### **2.2.2.2.2** Barrette d'écoulement pour receveur PANODUR Linéal

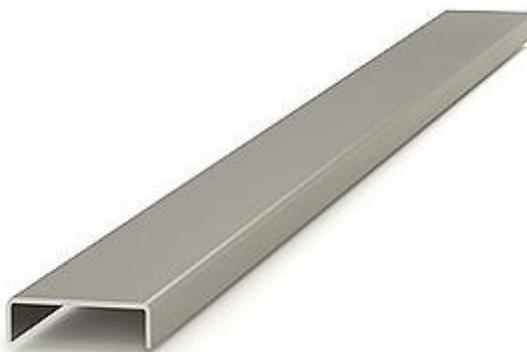
*Barrette d'écoulement compatible avec le procédé receveur PANODUR Linéal*

##### **Caractéristiques**

- Epaisseur (mm) : 1,5
- Matière : Acier Inoxydable

##### **Modèles**

- Barrette décor (Modèle fourni sur demande)
- Largeur (mm) : 57
- Longueur (mm) : 300, 590, 690, 790, 890 ou 990 (en fonction de la longueur du caniveau intégré)



**Figure 5l – Barrette Décor Linéal**

*Barrette décor avec cadre (Modèle fourni sur demande)*

- Largeur (mm) : 57
- Longueur (mm) : 600, 700, 800, 900 ou 1000 (en fonction de la longueur du caniveau intégré)



**Figure 5m – Barrette décor avec cadre Linéal**

*Barrette à carreler (Modèle fourni sur demande)*

- Largeur (mm) : 57
- Longueur (mm) : 300, 590, 690, 790, 890 ou 990 (en fonction de la longueur du caniveau intégré)



**Figure 5n – Barrette à carreler Linéal**

*Barrette à carreler avec cadre (Modèle fourni sur demande)*

- Largeur (mm) : 57
- Longueur (mm) : 600, 700, 800, 900 ou 1000 (en fonction de la longueur du caniveau intégré)



**Figure 50 – Barrette à carreler avec cadre Linéal**

### 2.2.2.3. Produit de comblage de la réservation

#### **Mortier de calage à prise rapide**

Ce mortier doit être appliqué, après mise en place de la bande de désolidarisation, sur l'ensemble de la réservation. Sur une hauteur suffisante pour combler jusqu'à la hauteur repère sur le corps de bonde. Voir figure 6

La forme de l'assise doit être plane et doit couvrir l'ensemble du dessous du receveur.

Les tolérances de planéité acceptées pour le support sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 0,2 m.

### 2.2.2.4. Produit de pose du receveur PANODUR et du carrelage

- Mortiers colles classés C2, faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité.

### 2.2.2.5. Produits connexes

#### **2.2.2.5.1. Membrane d'étanchéité autoadhésive (hors guide zéro ressaut)**

La membrane d'étanchéité autoadhésive est à utiliser hors cas de mise en œuvre avec étanchéité de la pièce.

Membrane adhésive angle sol et mur : mastic butyle revêtu d'un non tissé avec protection papier.

La membrane est à commander en complément d'un receveur PANODUR.

#### **Caractéristiques**

- Épaisseur (mm) : 0,9
- Largeur (cm) : 8
- Longueur (m) : 10
- Masse surfacique (kg/m<sup>2</sup>) : 0,121

#### **2.2.2.5.2. Membrane d'étanchéité BE 14 (guide douche zéro ressaut)**

La membrane BE 14 des procédés d'étanchéité Saint Gobain Weber est utilisée dans le cas de mise en œuvre avec étanchéité de la pièce (cf. 2.2.2.5.6).

Produit non fourni dans le système receveur PANODUR.

#### **2.2.2.5.3. Angles rentrants AR12 et sortants AS12 (guide douche zéro ressaut)**

Les pièces d'angles AR12 et AS12 des procédés d'étanchéité Saint Gobain Weber sont à utiliser lors la mise en place du système d'étanchéité liquide.

#### **2.2.2.5.4. Produit d'isolation phonique**

La sous-couche acoustique sous chape doit être une Sous-Couche Acoustique Mince (SCAM) conforme au DTU 52.10, classée SC1a2 au plus et bénéficiant d'un certificat QB. Par exemple, la sous-couche Weberfloor 4955.

Produit non fourni dans le système receveur PANODUR.

#### **2.2.2.5.5. Bande périphérique de désolidarisation**

Bande périphérique de désolidarisation conforme au NF DTU 26-2 P1-2 d'épaisseur minimale 5 mm.

Produit non fournit dans le système receveur PANODUR.

#### **2.2.2.5.6. Système Etanchéité Liquide**

Produit à utiliser dans le cas de mise en œuvre avec étanchéité de la pièce.

Système d'étanchéité liquide bénéficiant d'un Avis Technique et ATEEx en cours de validité pour l'utilisation en étanchéité de plancher intermédiaire sous carrelage, dont le domaine d'emploi vise :

- La pose en sols et murs intérieurs de locaux classés EB+ privatif (ou plus) au sens du Cahier du CSTB 3567\_V2 (novembre 2021) et P2 E3 (ou plus) au sens du Cahier du CSTB 3782\_V2 (juin 2018) ;
- Les supports horizontaux et verticaux du projet visé (lesquels sont limités aux supports visés aux § 1.1.2.1 et tableau 4) ;
- Le type de revêtement de sol du projet visé.

Par ailleurs, seuls sont admis les systèmes d'étanchéité liquide ayant fait l'objet d'essais de compatibilité avec les receveurs de douche du receveur PANODUR décrits au §2.2.2.1, et listés ci-après :

Fabricant	Désignation	Avis Technique / ATEEx	
		Supports visés au § 1.1.2.2 hors chape désolidarisée ou flottante	Pose sur chape désolidarisée ou flottante sur isolant
Saint Gobain Weber France	webersys hydro stop	AT 13/18-1386_V4	ATEX 3051_V1(*)
	webertec superflex D2	AT 13/19-1439_V2	
(*) L'ATEX 3051_V1 du procédé webersys hydro silence vise la mise en œuvre de ces procédés de SEL sur chape désolidarisée ou flottante sur isolant. Produit non fourni dans le système receveur PANODUR.			

**Tableau 4 – Systèmes d'étanchéité liquide admis en association avec le procédé receveur PANODUR**

### 2.3. Dispositions de conception

Dans le cas de travaux neufs, la mise en œuvre du procédé receveur PANODUR, nécessite d'avoir prévu une réservation dans l'ouvrage constituant le sol du local concerné.

- Cette réservation portera : sur une hauteur de 110 à 115 mm suivant la dimension du receveur et le système d'écoulement choisi.
- Un espace de 5 à 10 mm (suivant l'épaisseur de la bande périphérique) au pourtour du receveur doit également être prévu lors de la réalisation de la réservation.

Dans le cas de travaux de rénovation, seule la pose avec siphon à écoulement horizontal est visée.

Dans tous les cas, les travaux de mise en place des canalisations d'évacuation des eaux usées devront avoir eu lieu avant la mise en œuvre du procédé receveur PANODUR.

#### 2.3.1. Reconnaissance du support et préparation éventuelle

##### 2.3.1.1. Exigences liées au sol du local

Suivant les cas, des préparations spécifiques doivent être réalisées.

Les prescriptions décrites au § 1.1.2 doivent être respectées.

Il n'y a pas de préparations spécifiques complémentaires à réaliser.

Pour la mise en œuvre des procédés d'étanchéité Saint Gobain Weber, les exigences du support décrites dans le dossier technique de l'ATEX Hydro Silence de la société Saint Gobain Weber doivent être respectées.

##### 2.3.1.2. Exigences liées au support du receveur

Le support du receveur doit toujours être plan et plein.

- Les tolérances de planéité acceptées pour le support sont de :
  - 5 mm sous la règle de 2 m,
  - 2 mm sous la règle de 0,2 m.

Si le support ne présente pas la planéité requise, un enduit de ragréage ou de dressage doit être réalisé conformément au NF DTU 52.2 P1-1-3 « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

En cas de défauts localisés en creux, un rebouchage peut avoir lieu avec le mortier colle la veille de la mise en œuvre du procédé receveur PANODUR.

On veillera également à l'horizontalité du plan de pose du receveur.

##### 2.3.1.3. Supports neufs

Le support doit être soigneusement dépoussiéré avant la mise en œuvre du procédé receveur PANODUR.

##### 2.3.1.4. Supports anciens

La reconnaissance du support doit être réalisée conformément au CPT Sols P3 - Rénovation.

Sur ancien support béton ou chape ciment peinte, la peinture doit être éliminée par ponçage.

Le support doit ensuite être soigneusement dépoussiéré juste avant la mise en œuvre du procédé receveur PANODUR.

## 2.4. Dispositions de mise en œuvre

### 2.4.1. Pose du receveur : cas de travaux neufs (configuration relevant du guide zéro ressaut de 2022)

Dans le cas d'une pose en neuf suivant le guide d'accessibilité zéro ressaut de 2022, l'étanchéité doit être faite sur l'ensemble de la pièce d'eau.

L'étanchéité au-delà du receveur prêt à revêtir doit être réalisée avec les produits d'étanchéité webertec superflex D2 ou weber hydro stop.

L'étanchéité doit être mise en œuvre dans toute la pièce. Elle vient en recouvrement de 7 cm sur le receveur.

Le raccord d'étanchéité entre le receveur et l'étanchéité en partie courante s'effectuera avec la bande de pontage du système d'étanchéité visée dans l'Avis Technique de l'étanchéité mentionné au chapitre 2.2.5.6.

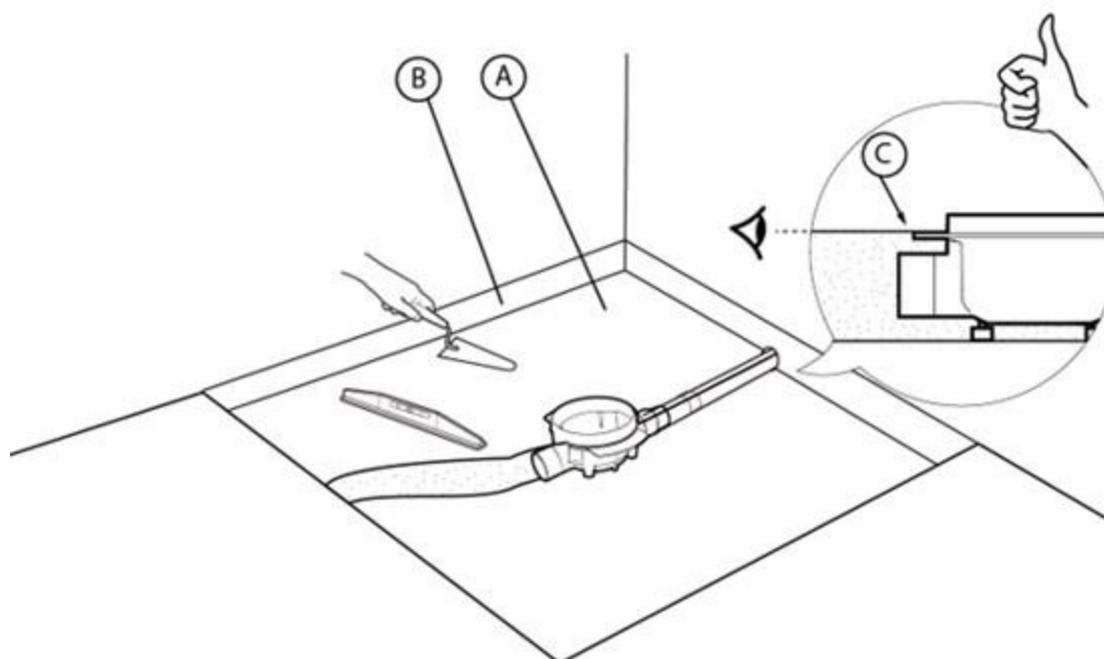
La pose du carrelage en partie courante est réalisée suivant les dispositions des Avis Techniques et ATEx des différents procédés d'étanchéité sous carrelage.

#### 2.4.1.1. Réalisation de la chape flottante sur sous-couche acoustique

La réalisation de la chape flottante sur sous-couche acoustique doit être faite en suivant les instructions de l'ATEx mentionné au chapitre 2.2.5.6.

#### 2.4.1.2. Raccordement du siphon et comblement de la réservation

- Raccorder le corps du siphon ROTAFLEX à la canalisation d'écoulement de diamètre nominal 50 mm, conformément à la norme NF DTU 60.33 (référence P 41-213).
- Maintenir en position le siphon de sorte à respecter une pente de la conduite d'écoulement d'au moins 1 %, sans excéder 1,5 %, dans le cas d'un siphon à écoulement horizontal.
- Mettre en place la bande de désolidarisation périphérique en périphérie de la zone de remplissage, contre les murs ou les cloisons et le reste de l'ouvrage en sol.
- Comblers la réservation à l'aide du mortier de calage à prise rapide jusqu'à atteindre la collerette, à 22 mm en dessous du bord supérieur du corps du siphon, en veillant à ce que l'ensemble « corps du siphon - canalisation » ne se déplace pas (cf. figure 6). La tolérance de planéité acceptée sur l'ouvrage fini est de 2 mm sous la règle de 20 cm.
- Se référer aux préconisations, de temps de séchage avant recouvrement, du fabricant du mortier de calage à prise rapide avant de venir mettre en place le receveur.



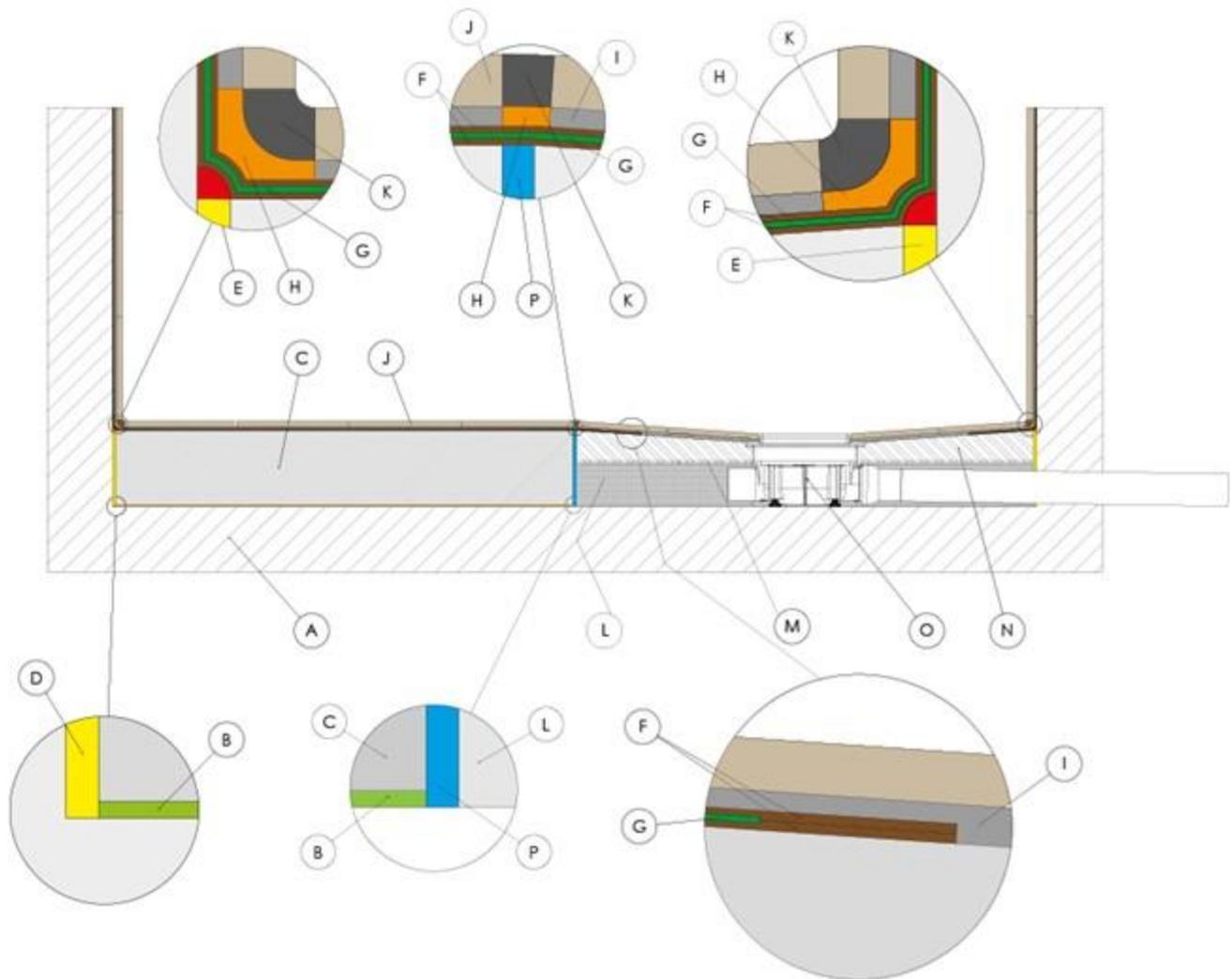
Légende :

A : Mortier de calage

B : Bande de désolidarisation

C : Hauteur du mortier de 70 mm

**Figure 6 – Remplissage avec mortier de calage**



**Figure 7 – Cas de traitement de douche suivant le guide zéro ressaut**

Légende :

- A : Support béton
- B : SCAM type Weberfloor 4955
- C : Chape rapide sous A.T.
- D : Bande périphérique
- E : Fond de joint manufacturé
- F : SEL avec Superflex D2
- G : Bande d'étanchéité BE14
- H : Fond de joint
- I : Mortier-colle C2
- J : Carrelage
- K : Joint mastic sanitaire
- L : Mortier de calage à prise rapide
- M : Mortier-colle
- N : Receveur PANODUR
- O : Bonde ROTAFLEX
- P : Bande de désolidarisation

#### 2.4.1.3. Collage du receveur

- Le receveur est posé en double encollage avec un mortier colle classé C2, faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité.
- Le mortier colle est appliqué sur l'ensemble de la surface destinée à recevoir le receveur, en sol, à l'aide d'un peigne cranté de 10 x 10 x 10 mm de sorte à respecter une consommation de 3,5 à 4 kg de poudre/m<sup>2</sup>.
- La face inférieure du receveur est encollée avec le même mortier colle, à l'aide d'un peigne cranté de 10 x 10 x 10 mm, de sorte à respecter une consommation de 3,5 à 4 kg de poudre/m<sup>2</sup>.
- Le receveur est ensuite appliqué fermement sur le support, de façon à encasturer le joint à lèvres dans la partie supérieure du corps du siphon.
- Battre le receveur sur toute sa surface à l'aide d'une batte à carrelage.
- Maintenir le receveur en répartissant une charge sur sa surface durant la prise du mortier colle.

- Le traitement des points singuliers doit être réalisé avant la pose du carrelage.
- Le délai de séchage à respecter avant pose du carrelage est d'au moins 24 heures.

#### 2.4.2. Pose du receveur : cas de travaux neufs (configuration hors guide zéro ressaut de 2022)

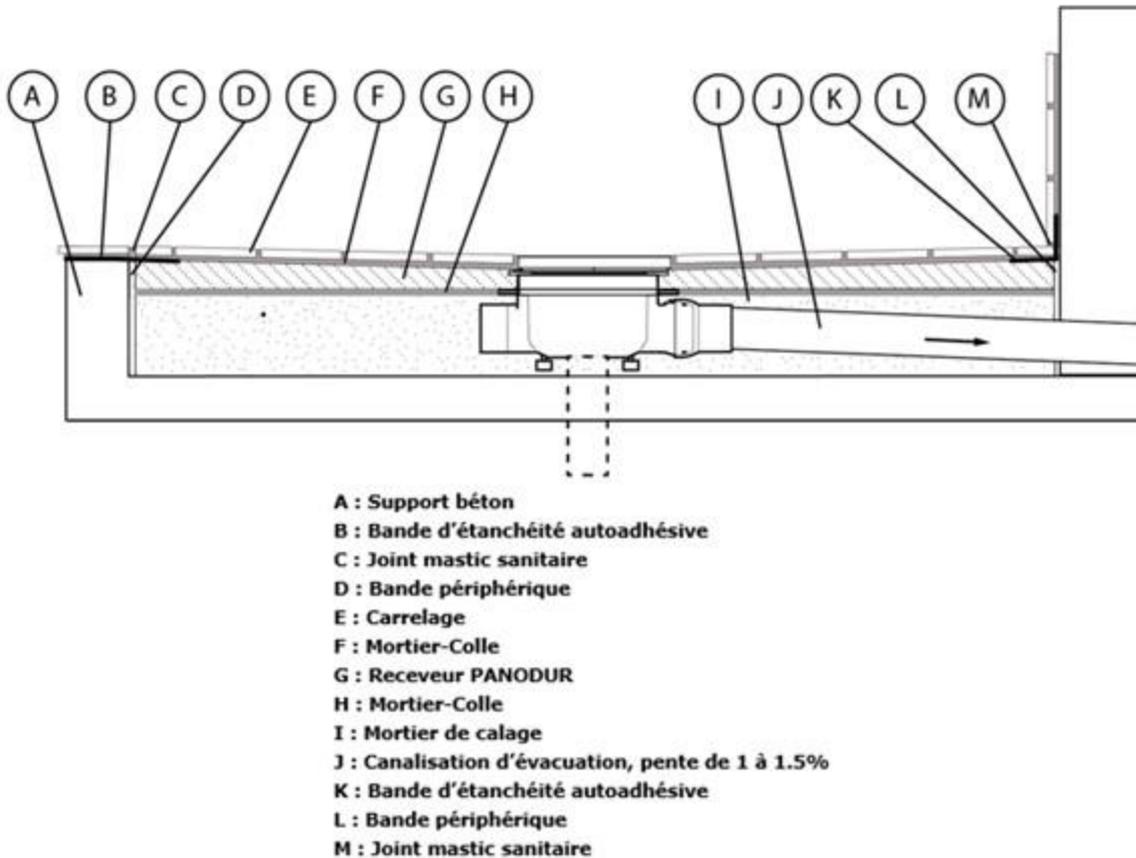
Dans les configurations ci-dessous, un ressaut de 1 à 2 cm et une paroi doivent être mis en œuvre (non représentées dans les figures ci-dessous).

##### 2.4.2.1. Raccordement du siphon et comblement de la réservation

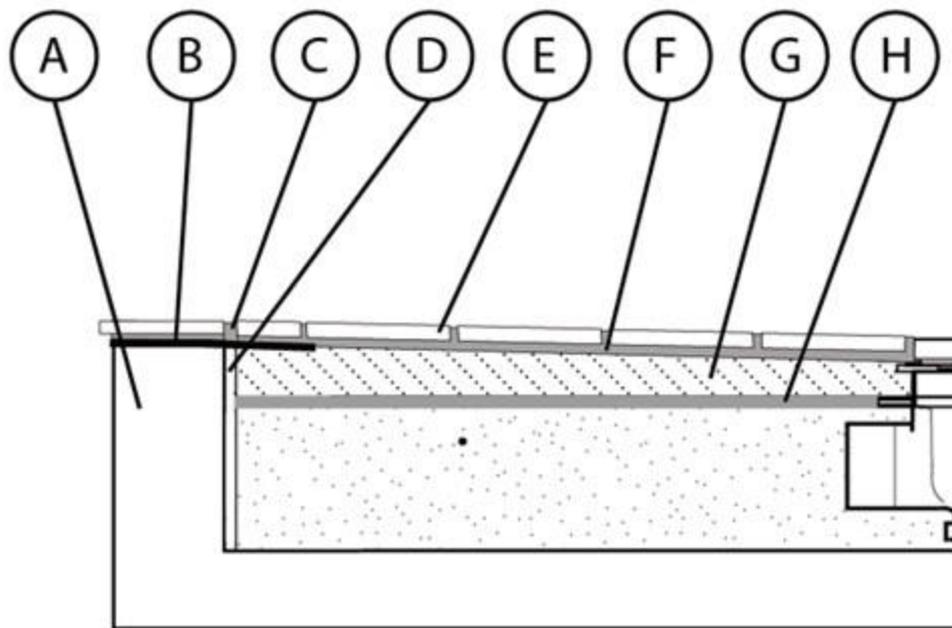
Se reporter au chapitre 2.4.1.2.

##### 2.4.2.2. Collage du receveur

Se reporter au chapitre 2.4.1.3.

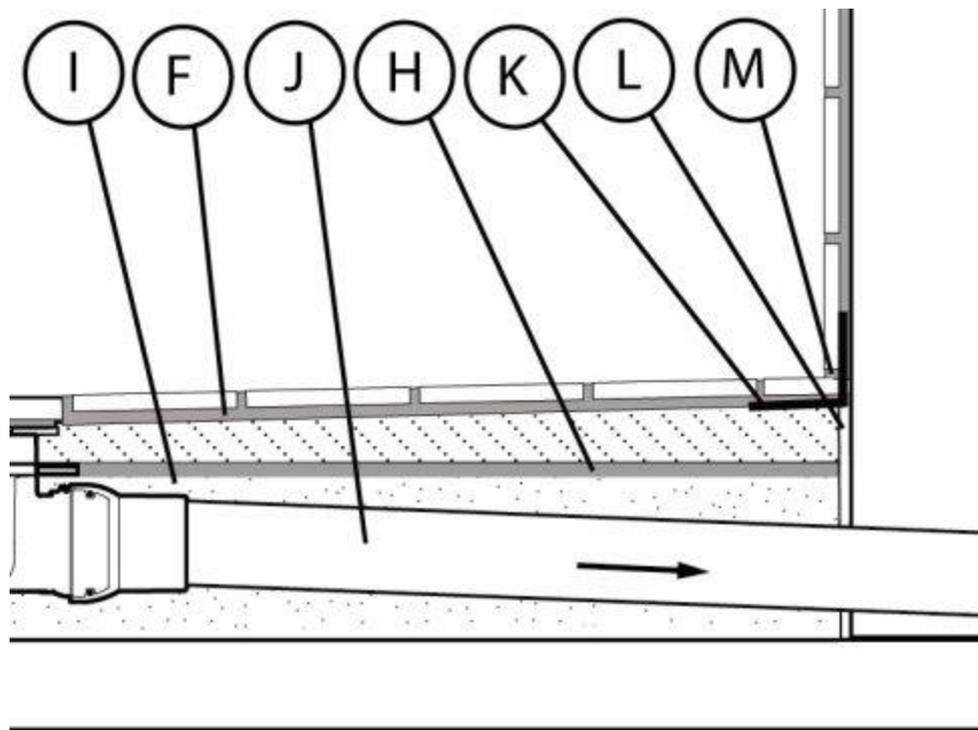


**Figure 8a – Receveur PANODUR en travaux neufs (ressaut et cloison non représentés)**



- A : Support béton
- B : Bande d'étanchéité autoadhésive
- C : Joint mastic sanitaire
- D : Bande périphérique
- E : Carrelage
- F : Mortier-Colle
- G : Receveur PANODUR
- H : Mortier-Colle

**Figure 8b – Receveur PANODUR en travaux neufs (ressaut et cloison non représentés) détail liaison sol-sol**



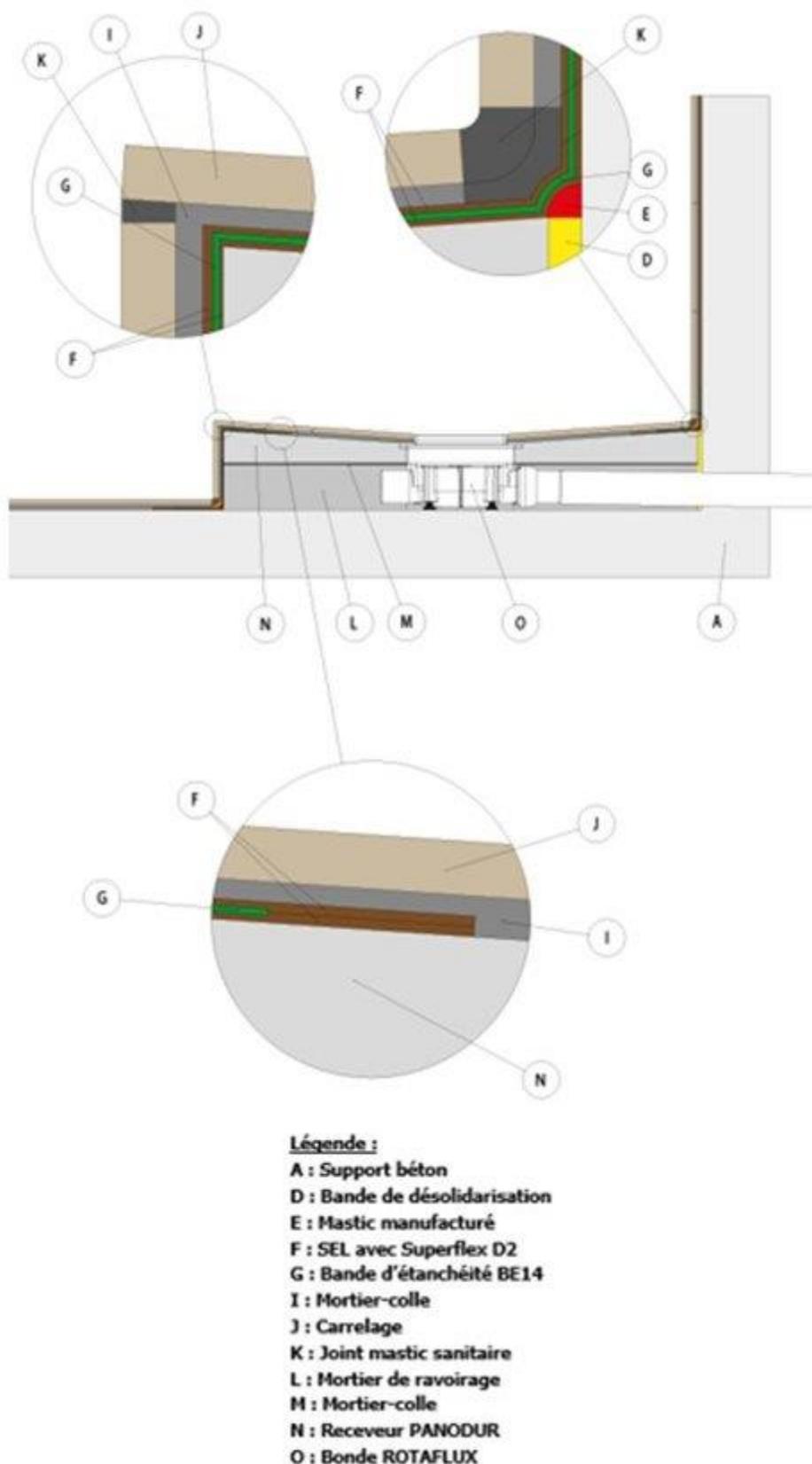
- F : Mortier-colle
- H : Mortier-colle
- I : Mortier de calage
- J : Canalisation d'évacuation, pente de 1 à 1,5 %
- K : Bande d'étanchéité autoadhésive
- L : Bande périphérique
- M : Joint mastic sanitaire

**Figure 8c – PANODUR en travaux neufs (ressaut et cloison non représentés) détail liaison mur-sol**

#### **2.4.3. Pose du receveur : cas de travaux de rénovation**

Dans le cas de travaux de rénovation, seule la pose avec siphon à écoulement horizontal est visée.

Le receveur PANODUR sera mis en œuvre sur une rehausse maçonnerie, réalisée à l'aide d'un mortier de calage à prise rapide, et intégrant le corps du siphon.



**Figure 9 – Receveur PANODUR en rénovation avec étanchéité de la partie courante (sortie horizontale ou verticale) – cloison non représentée**

#### 2.4.3.1. Collage du receveur

Se reporter au § 2.4.1.3.

#### 2.4.4. Traitement des points singuliers

L'ensemble des points singuliers est traité au moins 24 heures avant la pose du carrelage. Pour la mise en œuvre de la bande, le support doit être sec et exempt de poussière.

La bande périphérique de désolidarisation est arasée au droit du receveur.

2.4.4.1. Cas avec étanchéité au-delà du receveur (configuration relevant du guide douche zéro ressaut de 2022)

#### **2.4.4.1.1. Raccordements receveur-paroi verticale**

La mise en place de la bande d'étanchéité BE14 est à réaliser suivant les instructions de l'ATEX mentionnée au paragraphe 2.2.2.5.6.

La bande étant placée entre 2 couches du SEL.

Le SEL sera appliqué sur une largeur de 7 cm minimum sur le receveur.



**Photo 1 : Mise en place de la bande BE14 et pièces d'angle formées en périphérie du receveur PANODUR**

#### **2.4.4.1.2. Traitement des angles**

La mise en place des pièces formées AR12 et AS12 est à réaliser suivant les instructions de l'ATEX mentionnée au paragraphe 2.2.2.5.6 (voir Photo 1).

#### **2.4.4.1.3. Jonction entre le receveur et le reste de l'ouvrage en sol**

La mise en place de la bande d'étanchéité BE14 est à réaliser suivant les instructions de l'ATEX mentionnée au paragraphe 2.2.2.5.6

La bande étant placée entre 2 couches du SEL.

Le SEL sera appliqué sur une largeur de 7 cm sur le receveur (voir photo 1).

2.4.4.2. Cas sans étanchéité au-delà du receveur (hors guide zéro ressaut de 2022)

#### **2.4.4.2.1. Raccordements receveur-paroi verticale**

La bande autoadhésive butyle est pliée en son centre et fermement marouflée.

#### **2.4.4.2.2. Traitement des angles**

Le traitement des angles est réalisé par un jeu de découpage et pliage de la bande afin de couvrir l'ensemble du contour du receveur.

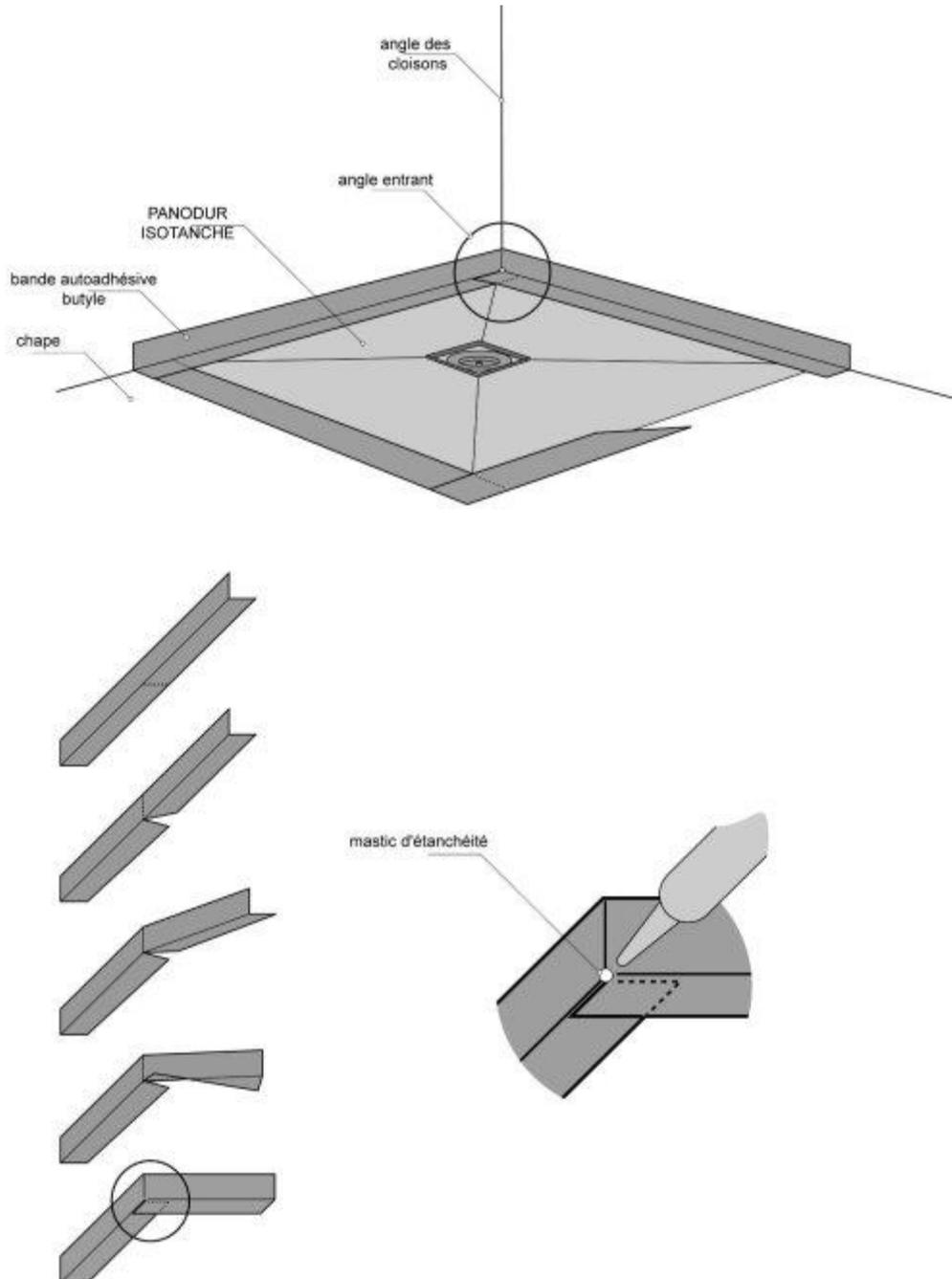
L'application d'une pointe de mastic silicone d'étanchéité dans le coin permet de compléter l'étanchéité (Voir figure 10).

#### **2.4.4.2.3. Jonction entre le receveur et le reste de l'ouvrage en sol**

##### **Cas des travaux neufs**

La bande périphérique autoadhésive butyle est appliquée en recouvrement sur le reste de l'ouvrage, et fermement marouflée sur le support (figure 10).

Le joint entre les carreaux du receveur et du reste de l'ouvrage, à l'aplomb de la jonction, doit être traité : soit avec un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3, soit avec un profilé maroufflé dans la colle lors de la pose des carreaux.

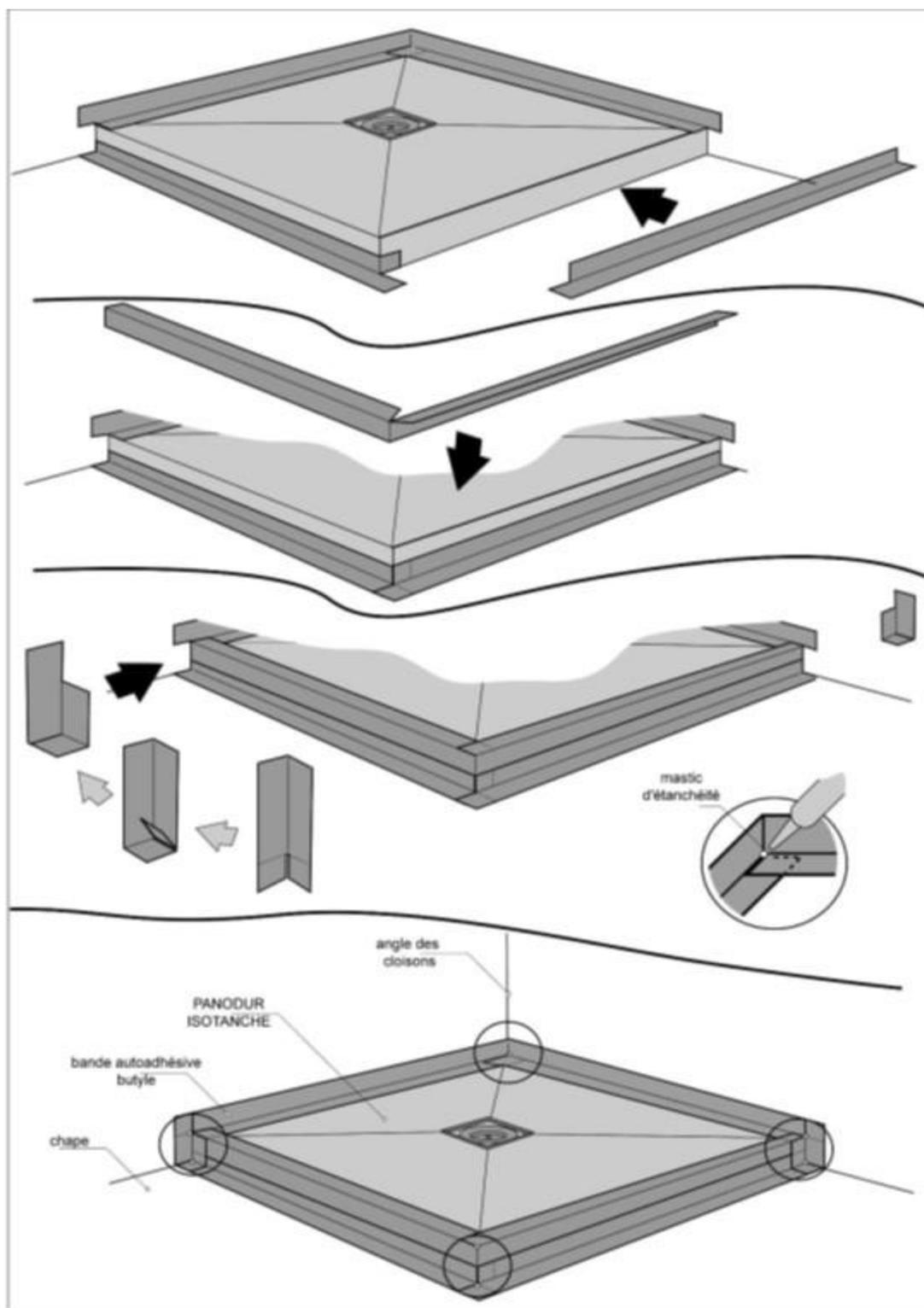


**Figure 10 – Traitement des raccords en travaux neufs hors guide zéro ressaut (paroi et ressaut non représentés)**

#### **Cas des travaux de rénovation (figure 11)**

Une bande autoadhésive butyle est appliquée en recouvrement de 5 cm sur la rehausse (partie verticale), et 5 cm sur le reste de l'ouvrage en sol.

Le traitement se réalise comme dans le cas du traitement des raccords receveurs - paroi verticale.



**Figure 11 – Receveur PANODUR en rénovation sans étanchéité de la partie courante**

#### Traitement du ressaut

S'il s'agit d'une pièce rapportée, traiter la jonction entre le carrelage et le profilé avec un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3.

#### 2.4.4.2.4. Joints périphériques

Des joints périphériques d'au moins 3 mm de large doivent être réalisés entre la dernière rangée de carreaux et les parois verticales. Cet espace peut être rempli à l'aide d'un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3.

#### 2.4.5. Pose des éléments de revêtement

Du fait de la présence d'eau au sol, le revêtement doit être classé au moins PN6 suivant la norme NF P 05-011 a minima sur l'espace douche ou plus selon la configuration retenue (cf. § 1.1.2.3).

La pose du revêtement peut se faire dès le lendemain du collage du receveur sur le support et/ou du traitement des points singuliers.

Les formats de carreaux doivent être supérieurs à 25 cm<sup>2</sup>, les carreaux doivent être coupés afin de respecter les pentes.

Pour la mise en œuvre du revêtement, on se réfère aux indications du NF DTU 52.2 P 1-1-3 « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs », précisées et modifiées comme suit :

### Pierres naturelles

Les pierres naturelles visées sont définies dans le NF DTU 52.2 et sont limitées à une surface de 3600 cm<sup>2</sup>.

La pierre naturelle devra faire l'objet d'un traitement de surface pour la glissance du fait de la présence d'eau au sol.

Pour la mise en œuvre de pierres naturelles, le choix du mortier colle se fera après un essai de comptabilité.

Pour les pierres naturelles de couleur claire, on utilisera un mortier colle blanc.

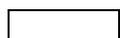
### Pose du revêtement

Les consommations en mortier colle, le mode de pose ainsi que le type de spatule à utiliser sont indiqués dans le tableau 5 ci-après.

Le cadre plastique support de la grille est positionné dans le cadre de montage selon l'épaisseur des carreaux. Le mortier colle est appliqué sur l'ensemble de la surface du receveur, jusqu'au bord du cadre de montage du panneau.

La pose du revêtement se poursuit ensuite conformément aux prescriptions du NF DTU 52.2 P 1-1-3 « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

Surface des carreaux (cm <sup>2</sup> )	Carreaux céramiques ou assimilés – pierres naturelles			
	25 ≤ S ≤ 500	500 ≤ S ≤ 1100	1100 < S ≤ 2200	2200 < S ≤ 3600
Consommation (kg de poudre/m <sup>2</sup> )	4,5 à 5	6	7	7,5 à 8
Type de spatule préconisée	U6	U6	U9 ou demi-lune Ø20	U10 ou demi-lune Ø20

 Simple encollage

 Double encollage

**Tableau 5 – Mode d'encollage et consommation en mortier colle en fonction de la surface du revêtement**

### Jointoiment des carreaux

Quel que soit le mortier colle utilisé pour la pose du carrelage, le délai d'attente avant jointoiment sera d'au moins 48 heures.

Pour la réalisation des joints, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P 1-1-3 « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

### Joints périphériques

Des joints périphériques d'au moins 3 mm de large doivent être réalisés entre la dernière rangée de carreaux et les parois verticales. Cet espace est comblé à l'aide d'un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3.

### Jonction entre le receveur et le reste de l'ouvrage en sol (travaux neufs)

Cette jonction doit faire l'objet d'un traitement spécifique (§ 2.4.3.3).

---

## 2.5. Mise en service

---

Circulation piétonne : 48 heures après pose du carrelage.

Mise en service : 10 jours après la pose du carrelage.

---

## 2.6. Maintien en service du produit ou procédé

---

Sans objet.

---

## 2.7. Traitement en fin de vie

---

Sans objet.

---

## 2.8. Assistante technique

---

La Société LAZER assure la formation du personnel et/ou l'assistance au démarrage sur chantier auprès des utilisateurs qui en font la demande, afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit.

Nota : Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

---

## 2.9. Principes de fabrication et de contrôle

---

La fabrication du receveur PANODUR est réalisée par la Société LAZER.

Les contrôles portent sur les matières premières et le produit fini :

- Visuel,
- Caractéristiques dimensionnelles,
- Densité du panneau.

Chaque receveur est conditionné dans un emballage cartonné avec une étiquette mentionnant « receveur PANODUR », la forme et les dimensions du panneau.

---

## 2.10. Mention des justificatifs

---

### 2.10.1. Résultats expérimentaux

Des essais ont été réalisés au CSTB : rapport d'essais n° DSR-S-22-13389.

- Aptitude à l'emploi,

### 2.10.2. Références chantiers

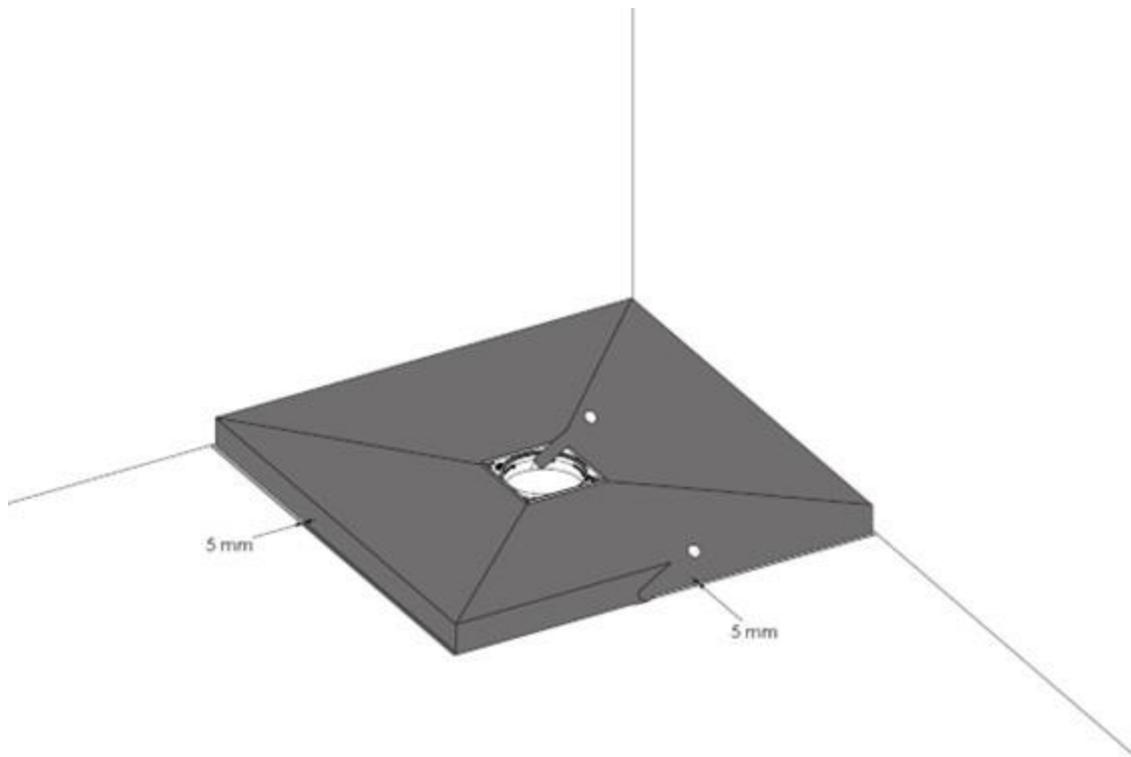
Lancement du produit : courant 2008.

Importance des chantiers : plus de 44 000 receveurs mis en œuvre depuis juin 2008.

## 2.11. Annexe - Pas à Pas de mise en œuvre

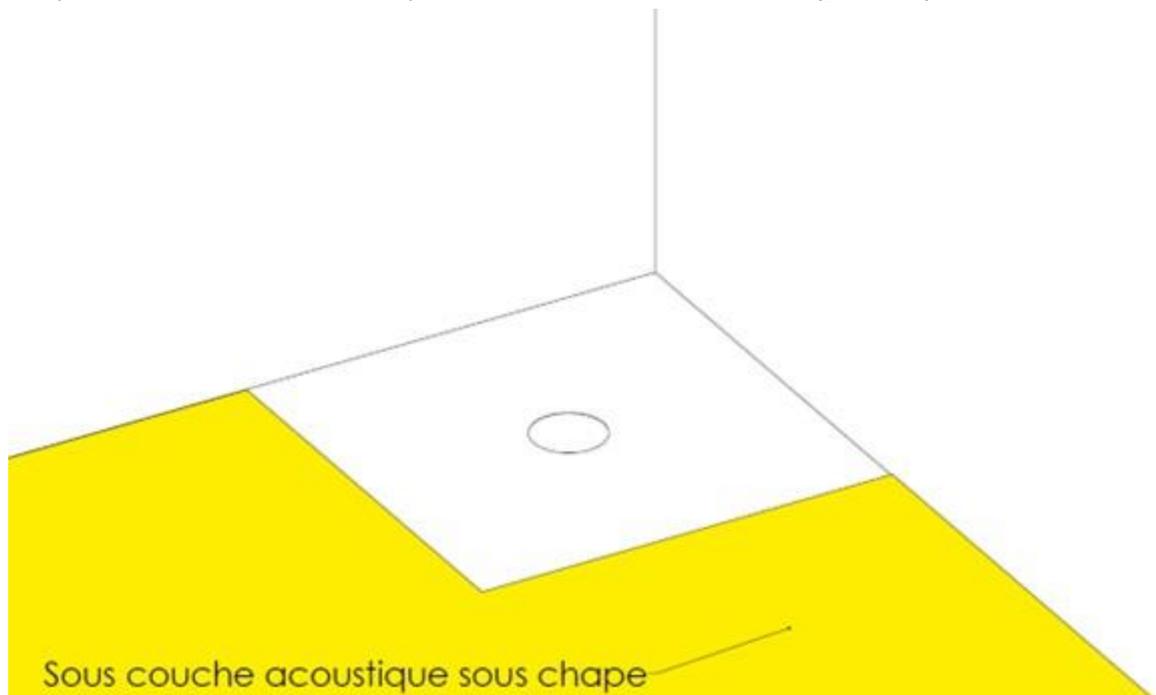
### 2.11.1. Cas de pose en travaux (configuration suivant le guide zéro ressaut)

- Reconnaissance du support (cf. § 2.3.1)
- Repérage de la position du siphon et de la réservation



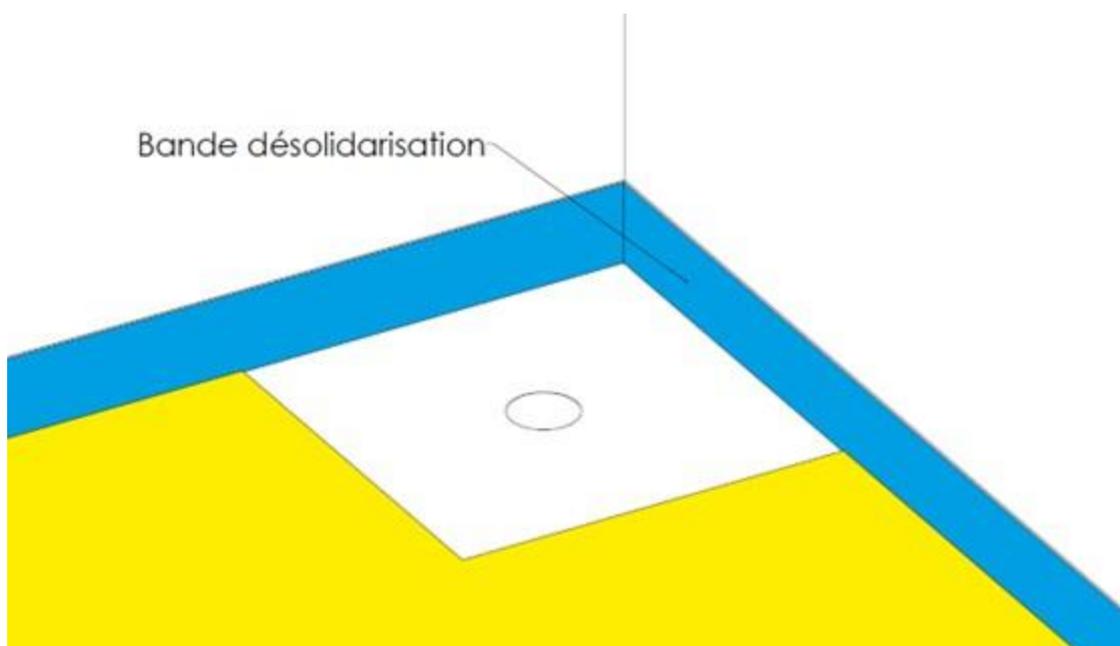
**Figure 12 – Repérage du positionnement de la bonde**

- Mise en place de la sous couche acoustique en dehors de la zone de receveur (§ 2.4.1.1)



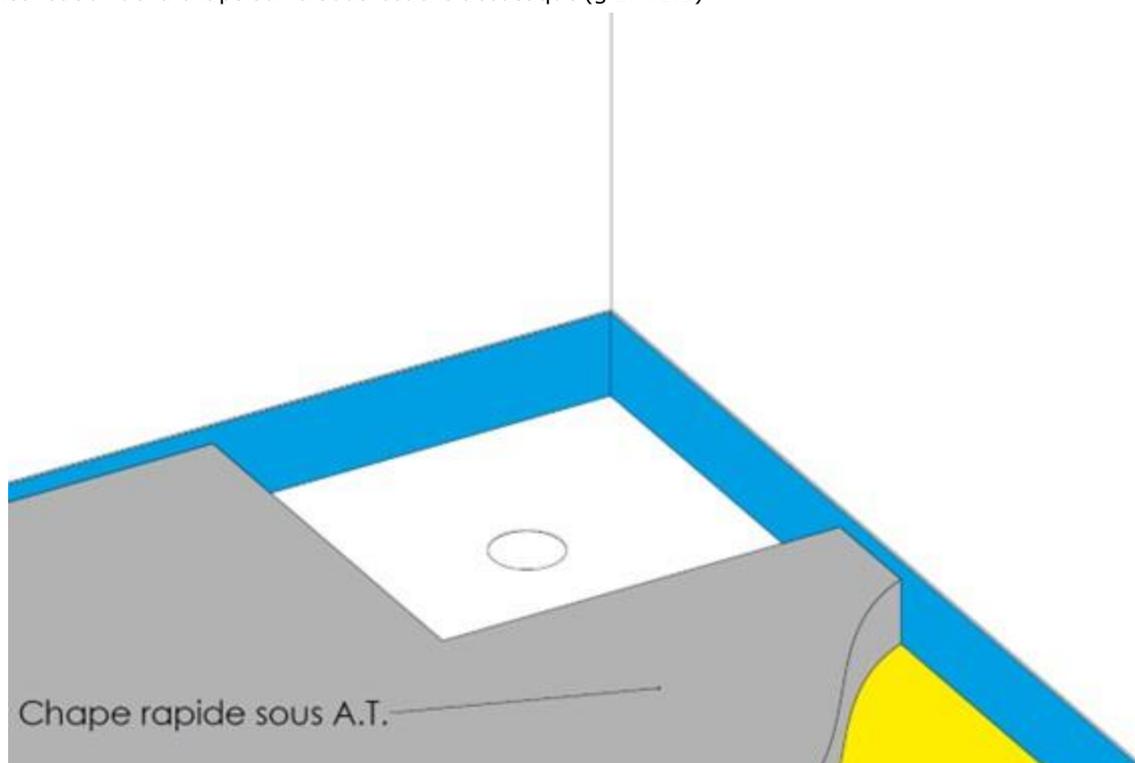
**Figure 13 – Mise en place de la sous couche acoustique**

- Mise en place d'une bande de désolidarisation dans l'ensemble de la pièce



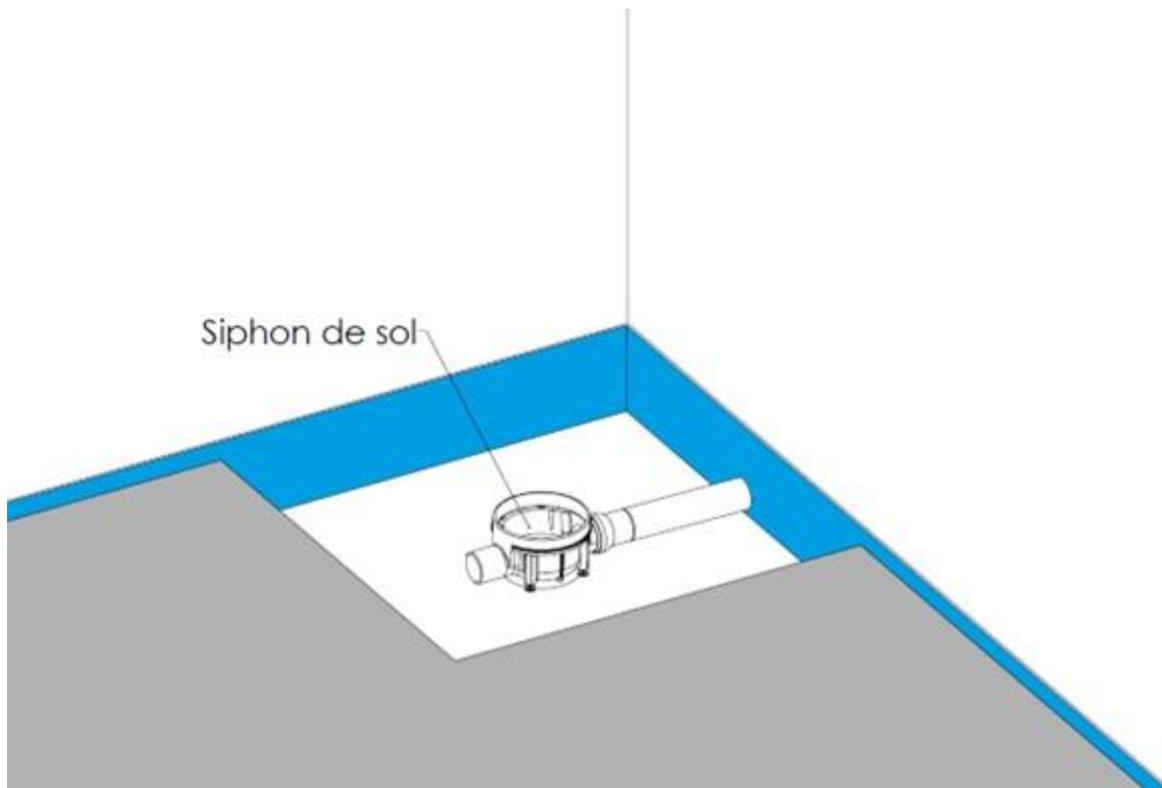
**Figure 14 – Mise en place de la bande périphérique**

- Réalisation de la chape sur la sous-couche acoustique (§ 2.4.1.1)



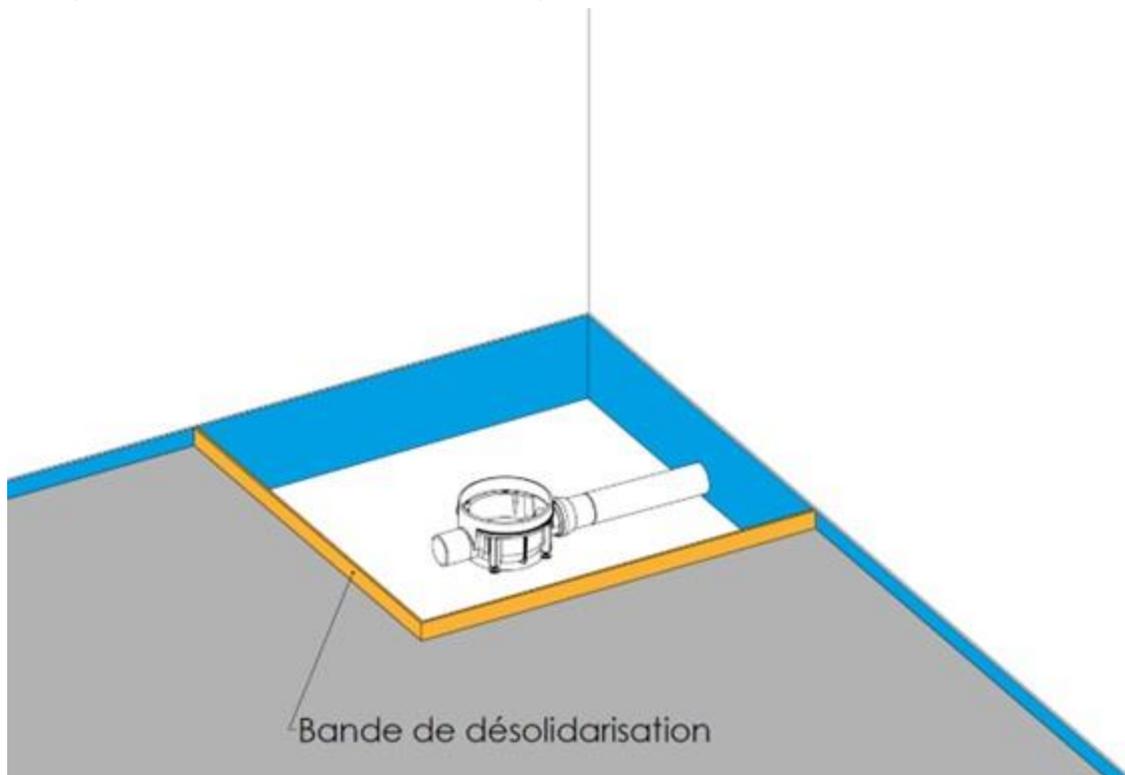
**Figure 15 – Réalisation de la chape sur l'isolant acoustique**

- Raccordement du siphon de sol (§ 2.4.1.2)



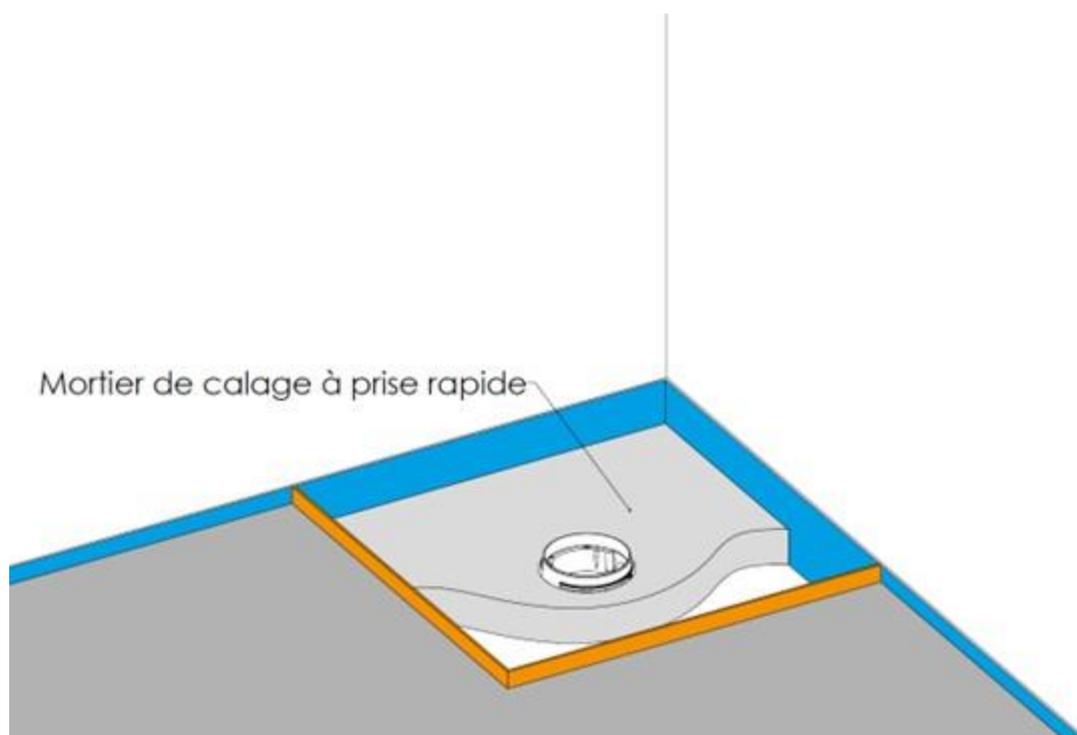
**Figure 16 – Mise en place du siphon**

- Mise en place d'une bande de désolidarisation complémentaire dans la réservation



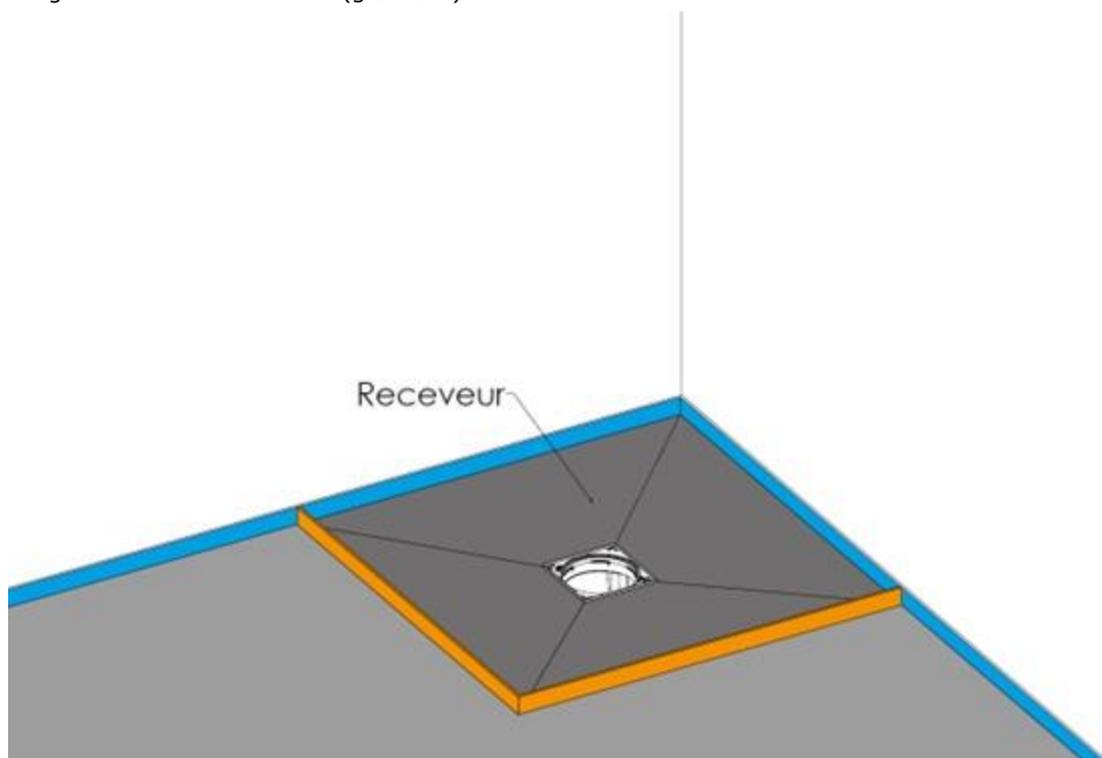
**Figure 17 – Mise en place de la bande de désolidarisation dans la réservation**

- Réalisation d'une assise au mortier de calage rapide



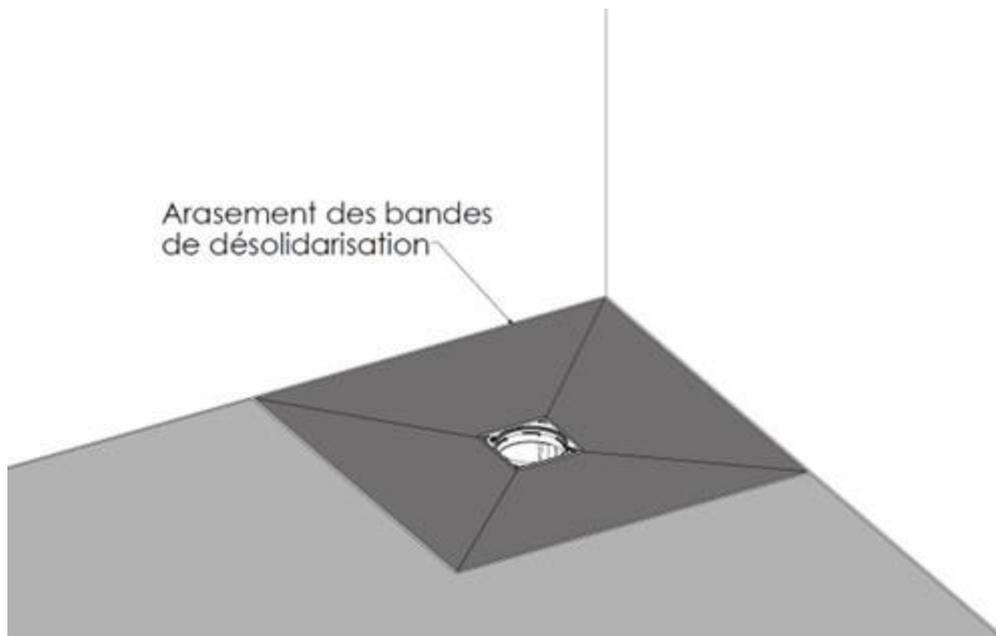
**Figure 18 – Mise en place du mortier de calage rapide**

- Collage du receveur sur l'assise (§ 2.4.1.3)



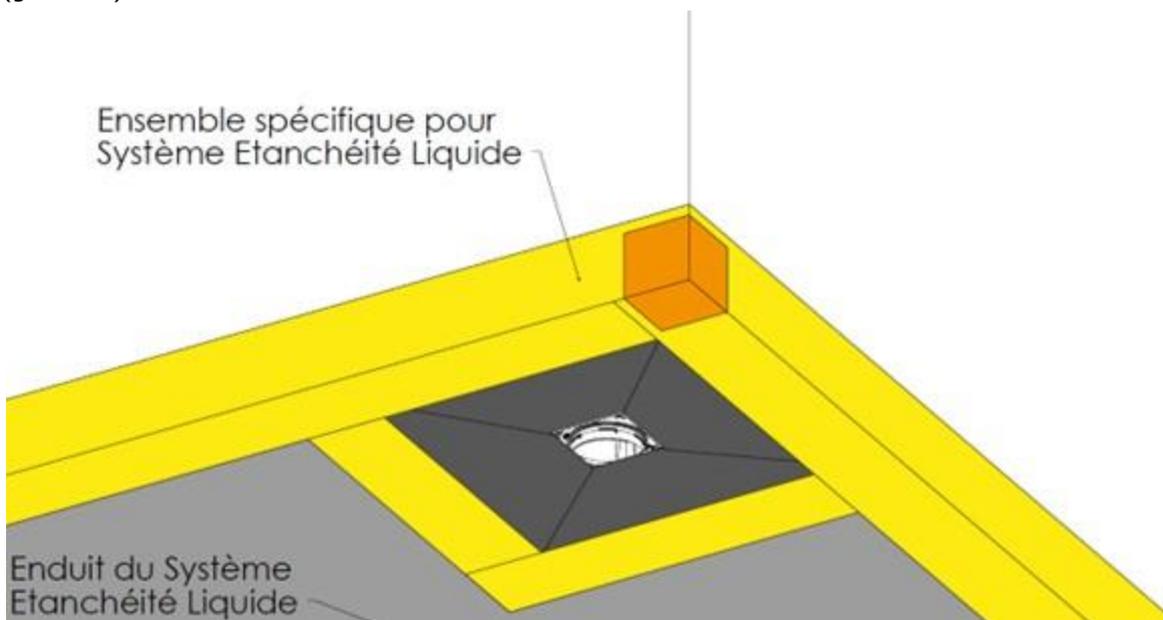
**Figure 19 – Mise en place du receveur**

- Arasement de la bande de désolidarisation



**Figure 20 – Arasement des bandes de désolidarisation**

- Mise en place du système d'étanchéité sur la partie courante de la pièce avec la bande et pièces d'angles associées (§ 2.4.4.1)

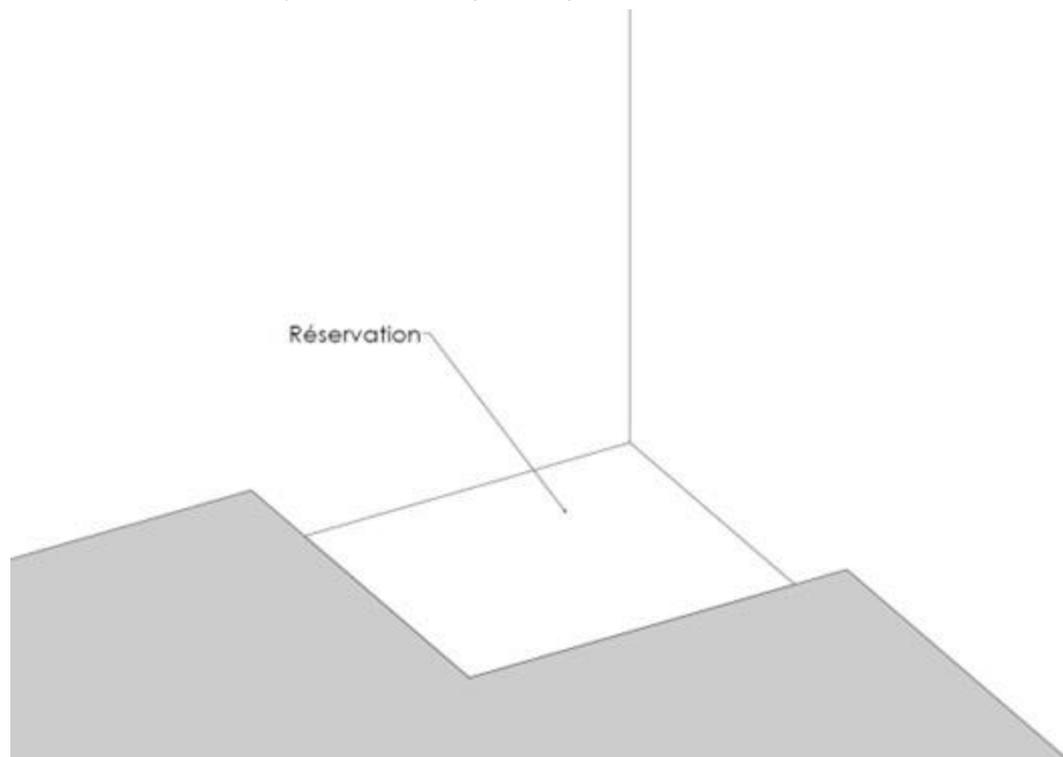


**Figure 21 – Mise en place du système d'étanchéité**

- Mise en place du revêtement (§ 2.4.5)
- Mise en place d'un joint d'étanchéité entre les carreaux du sol et ceux de la parois verticale (§ 2.4.5)

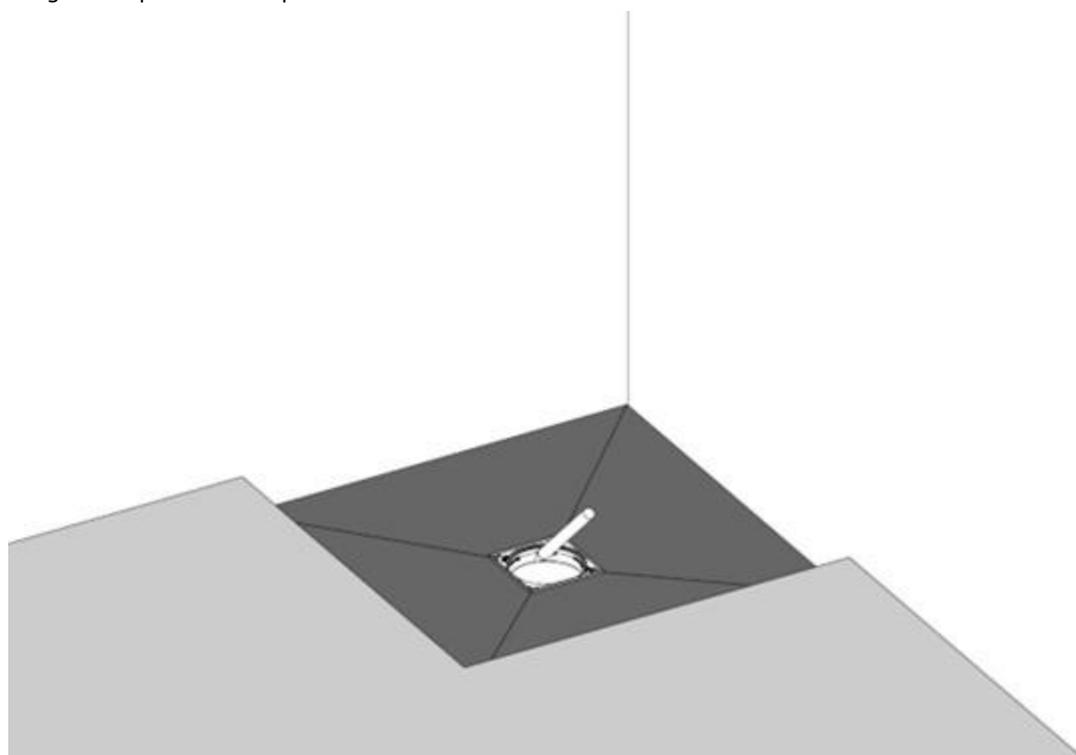
### 2.11.2. Cas de pose en travaux neuf (hors guide zéro ressaut)

- Réalisation d'une réservation pour le receveur (cf. § 2.3)



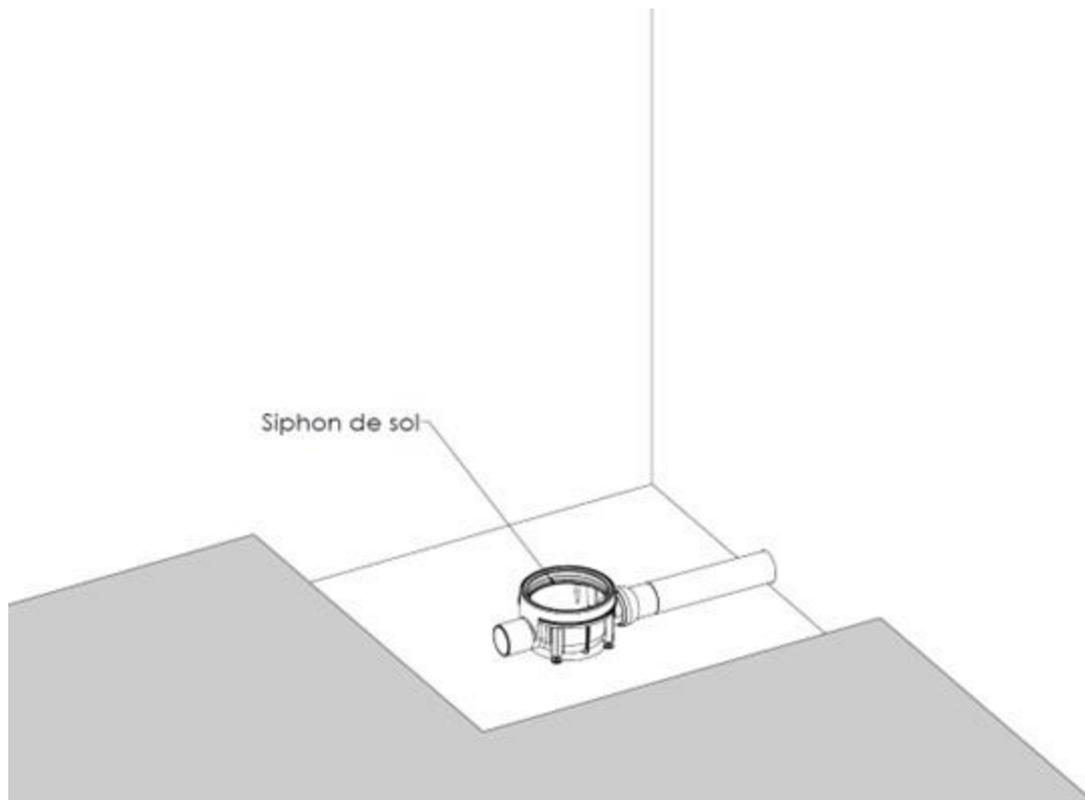
**Figure 22 – Réserveur pour le receveur**

- Reconnaissance du support (cf. § 2.3.1)
- Repérage de la position du siphon



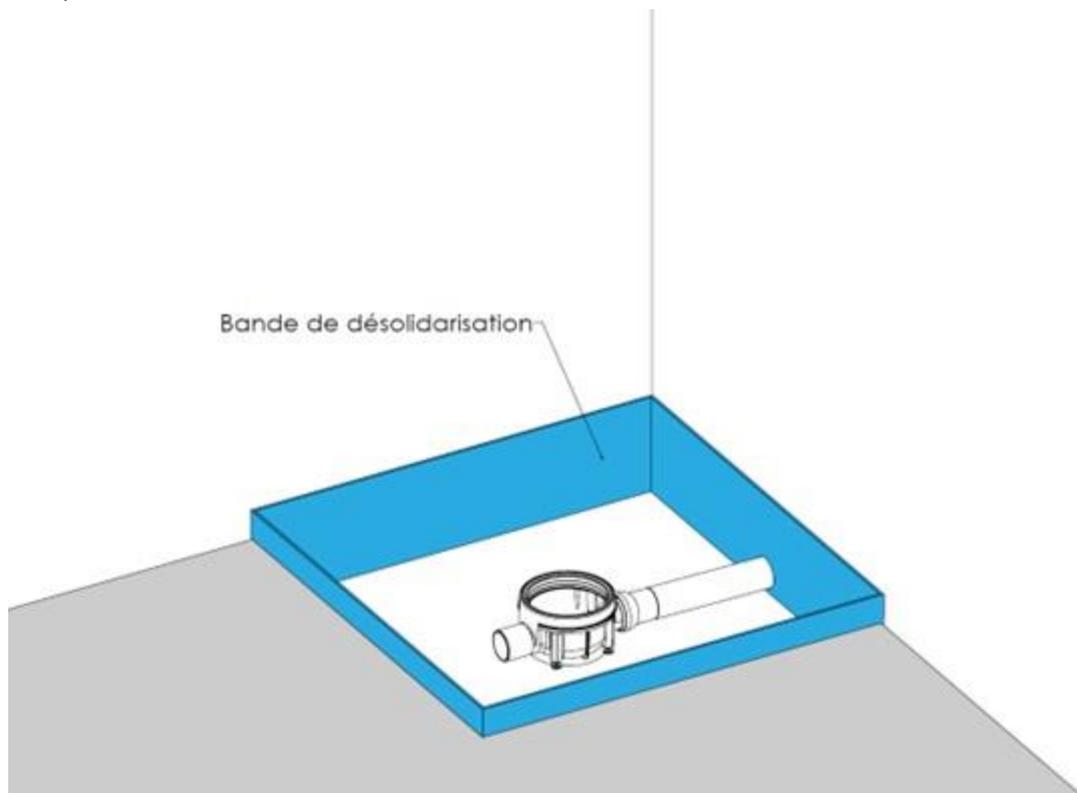
**Figure 23 – Repérage de l'emplacement du siphon**

- Raccordement du siphon (cf. § 2.4.2.1)



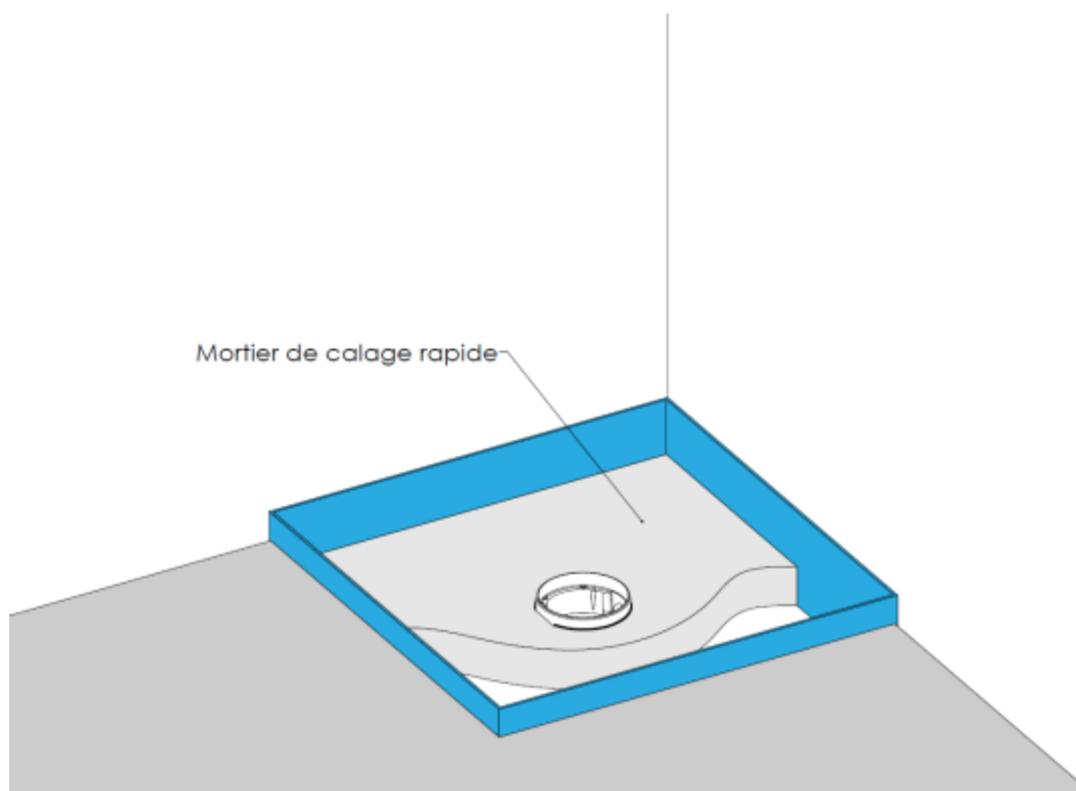
**Figure 24 – Raccordement du siphon à la canalisation**

- Mise en place d'une bande de désolidarisation dans la réservation



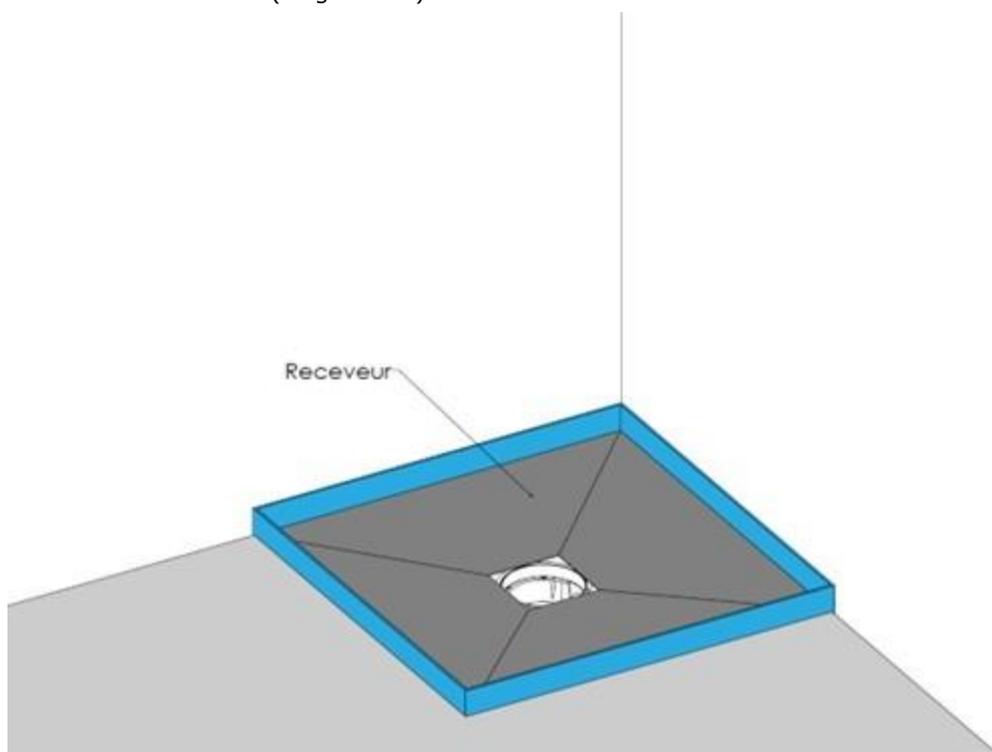
**Figure 25 – Mise en place de la bande de désolidarisation**

- Réalisation d'une assise au mortier de calage rapide (cf. § 2.4.2.1)



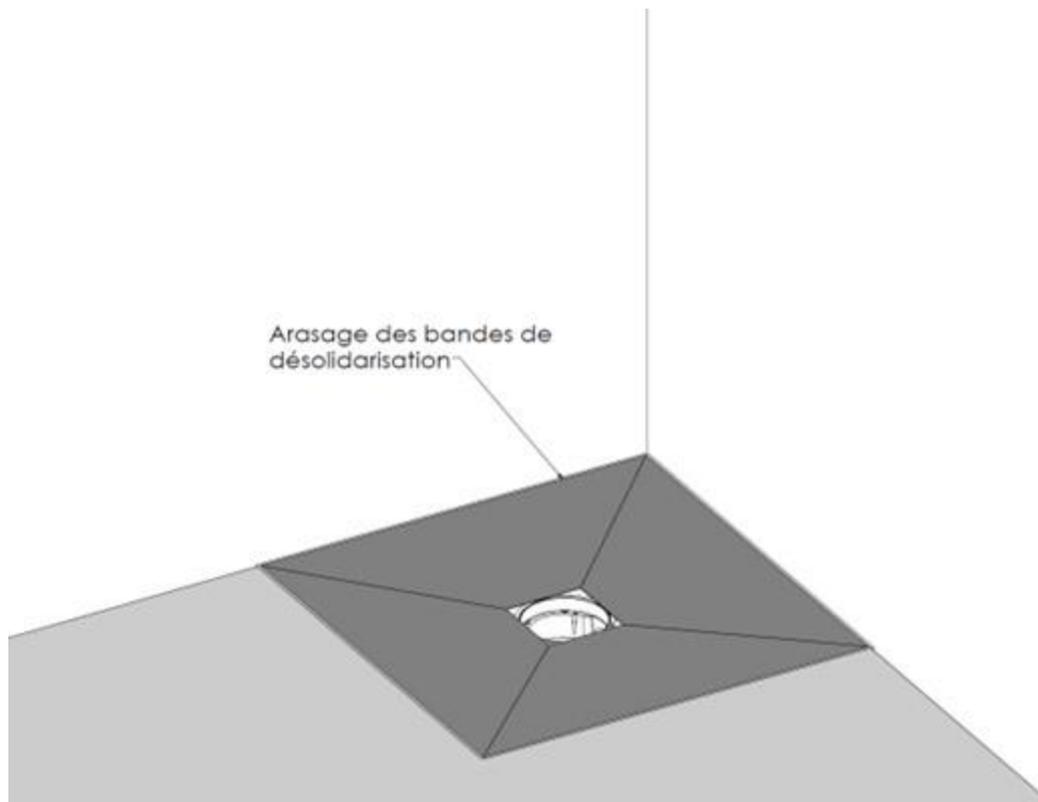
**Figure 26 – Mise en place d'une assise en mortier de calage rapide**

- Collage du receveur sur l'assise (cf. § 2.4.2.2)



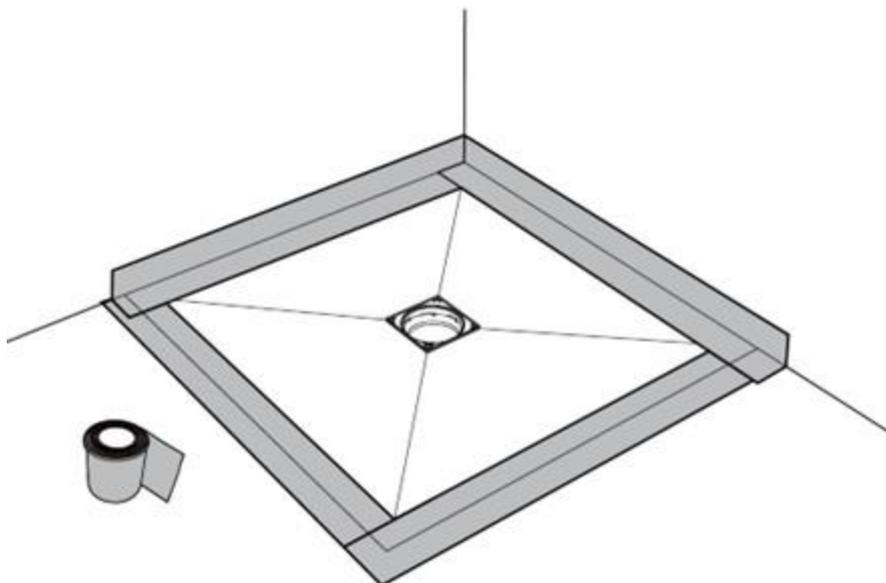
**Figure 27 – Collage du receveur**

- Arasement de la bande de désolidarisation



**Figure 28 – Arasement de la bande périphérique**

- Mise en place de la bande d'étanchéité périphérique autoadhésive en liaison avec le/les mur(s) et avec le sol (cf. § 2.4.4.2.3)

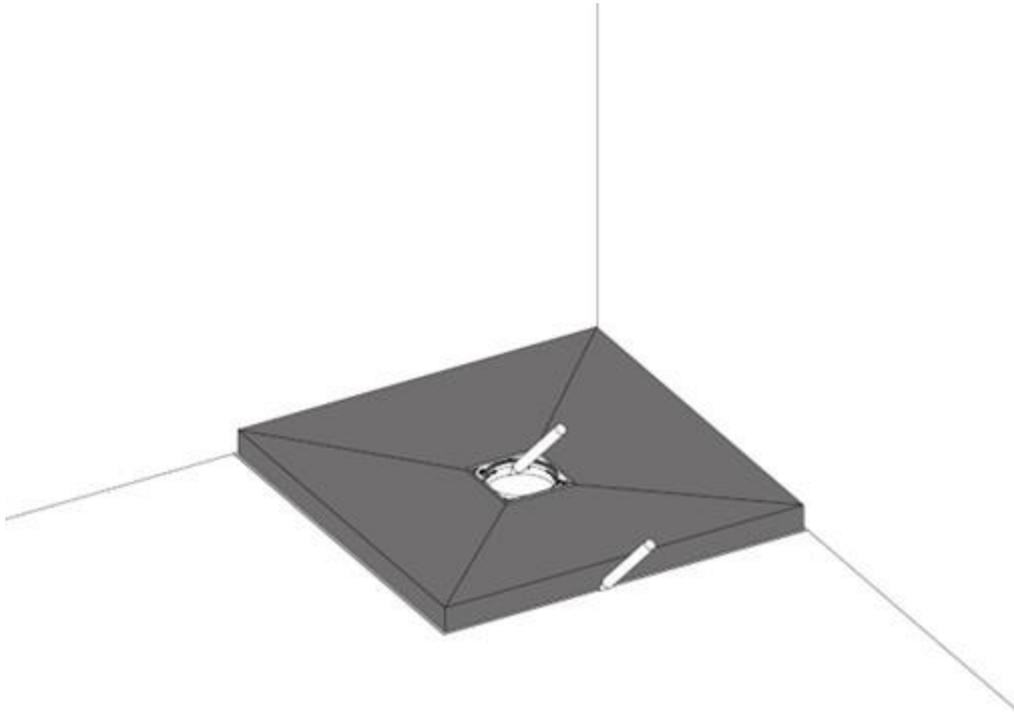


**Figure 29 – Mise en œuvre de la bande autoadhésive**

- Mise en place du revêtement (cf. § 2.4.5)
- Mise en place d'un joint d'étanchéité entre les carreaux du sol et ceux de la parois verticale (cf. § 2.4.5)

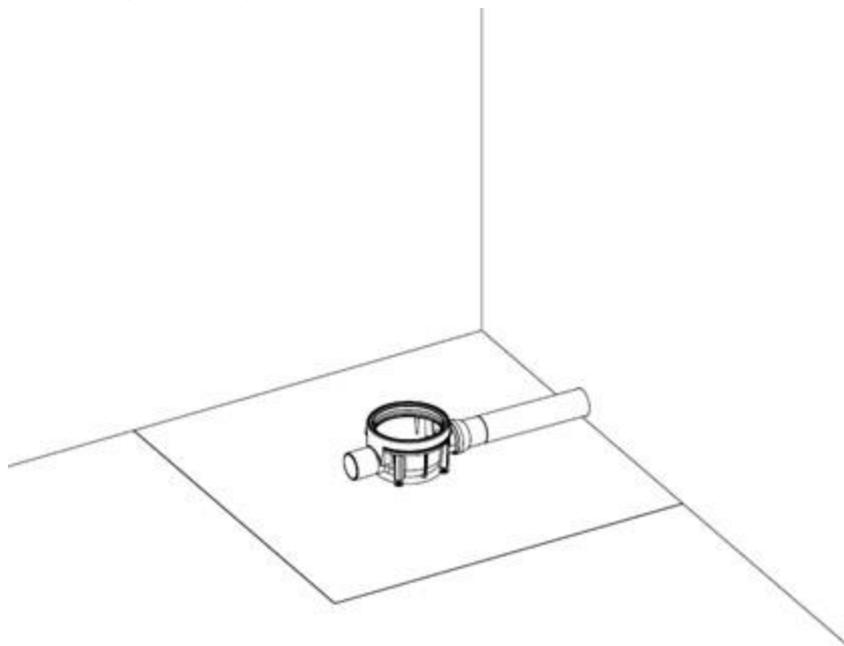
### 2.11.3. Cas de pose en rénovation sans étanchéité sur l'ensemble de la partie courante de la pièce

- Reconnaissance du support (cf. § 2.3.1)
- Repérage de la position de la bonde et de la réservation



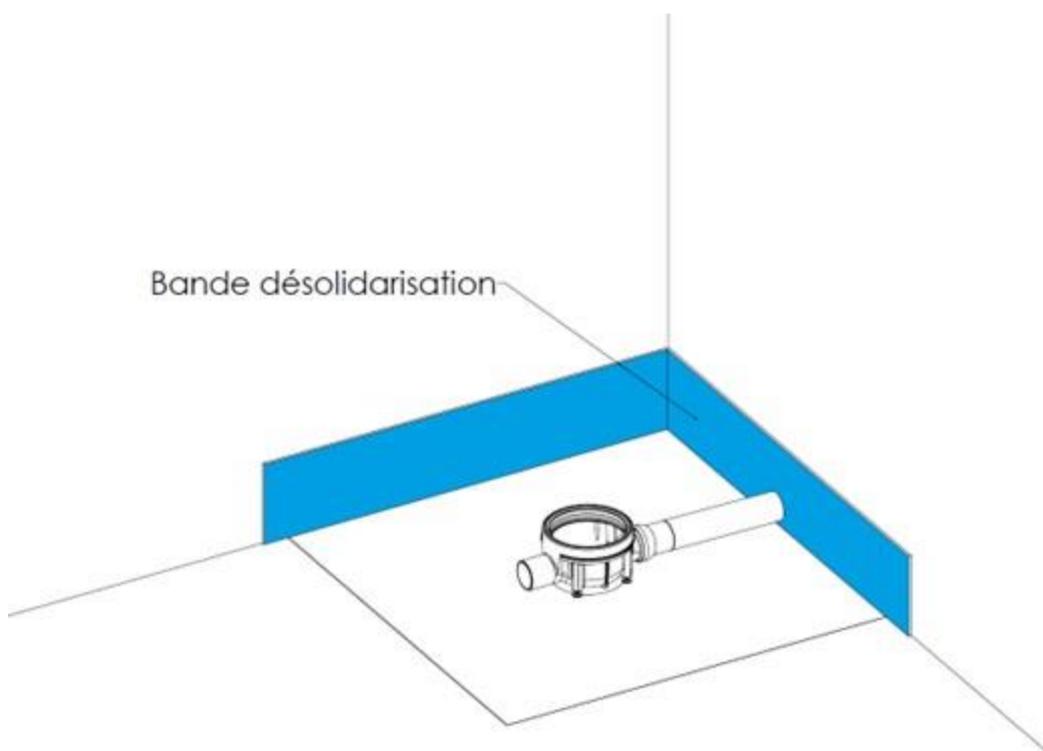
**Figure 30 – Repérage de la position du siphon du receveur**

- Raccordement du siphon (cf. § 2.4.3)



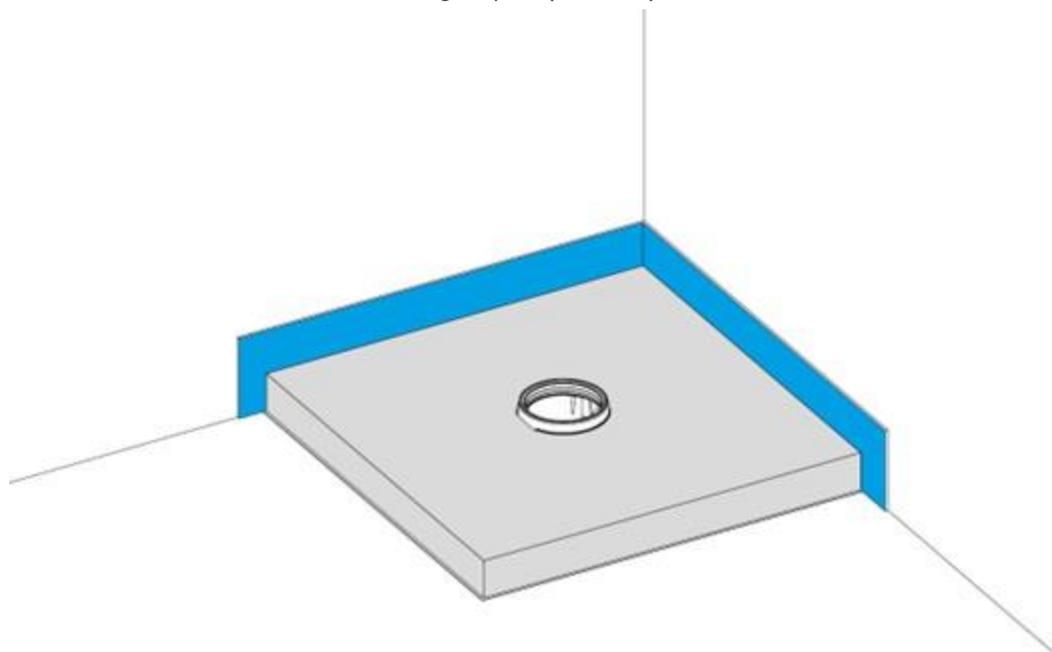
**Figure 31 – Raccordement du siphon à la canalisation**

- Mise en place d'une bande de désolidarisation avec les cloisons adjacentes



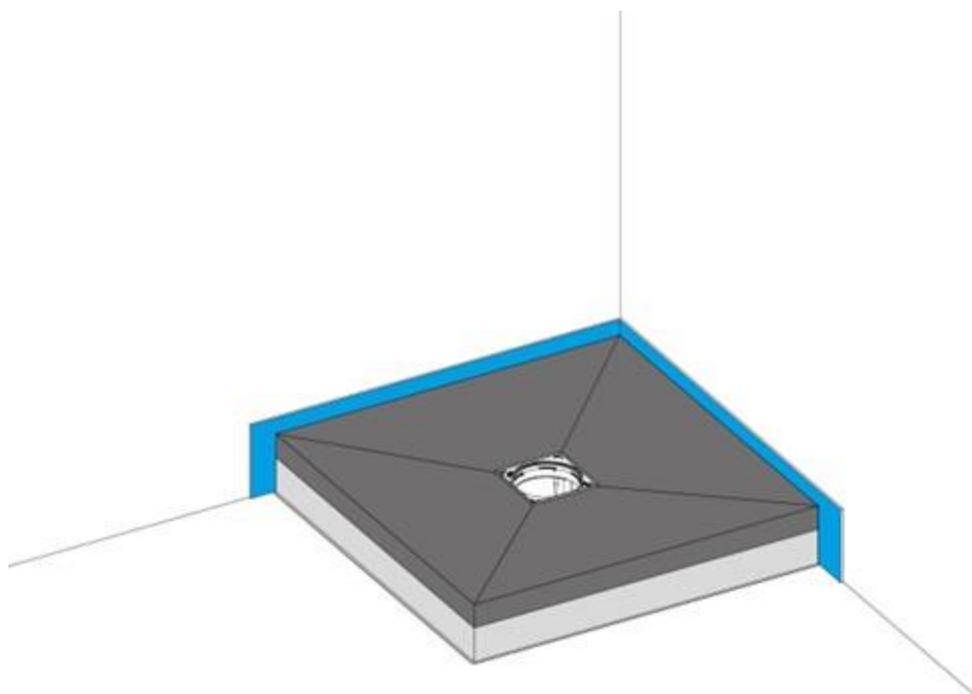
**Figure 32 – Mise en place de la bande de désolidarisation**

- Réalisation d'une assise au mortier de calage rapide (cf. 2.4.3)



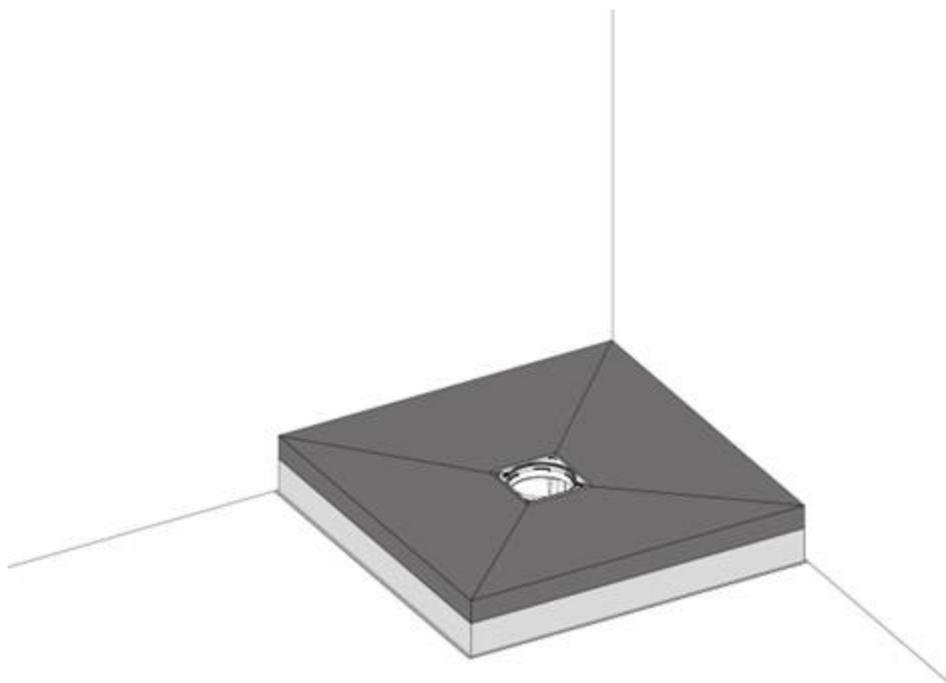
**Figure 33 – Réalisation d'une assise au mortier de calage rapide**

- Collage du receveur sur l'assise (cf. § 2.4.3)



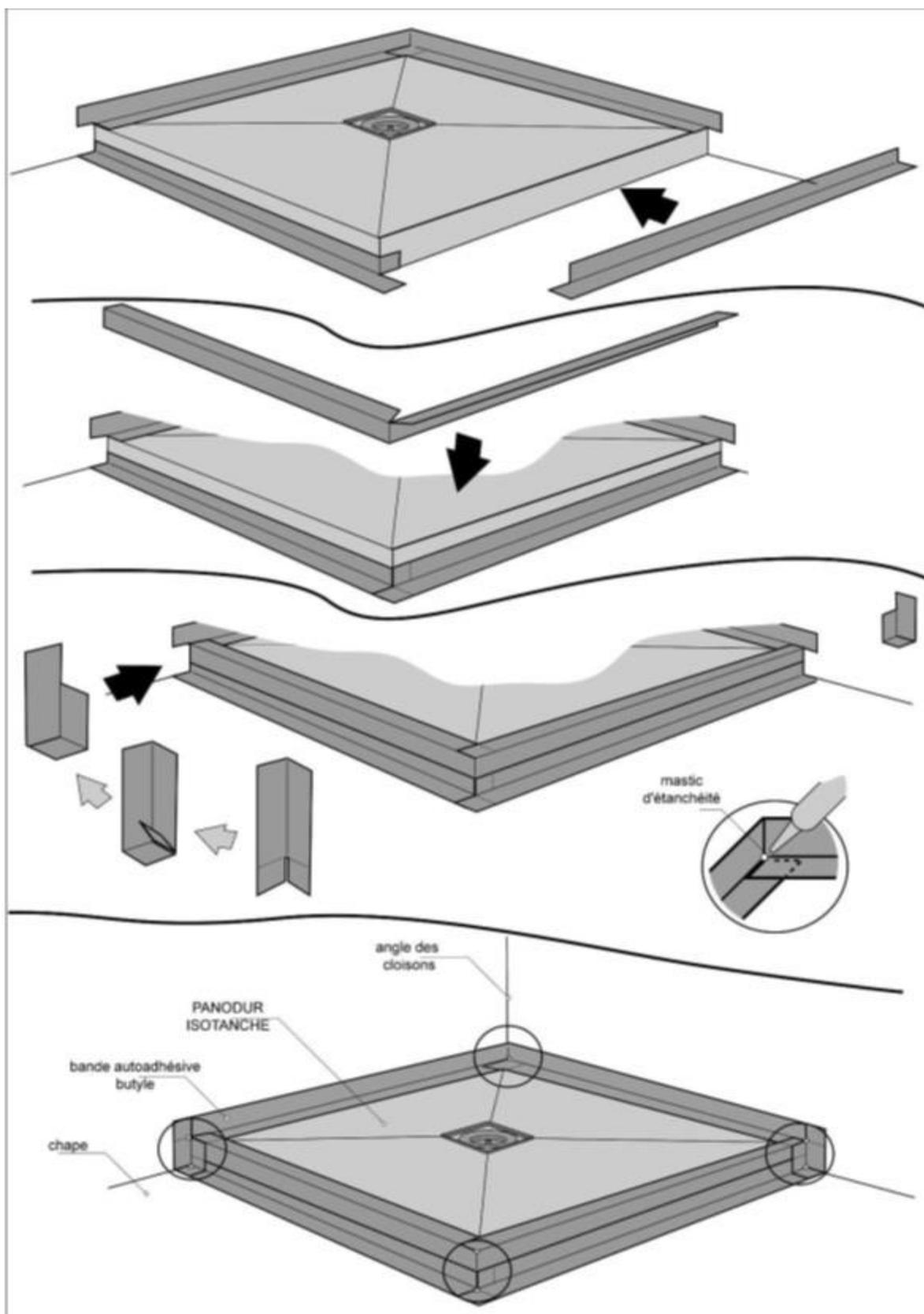
**Figure 34 – Collage du receveur sur l'assise**

- Arasement de la bande de désolidarisation



**Figure 35 – Arasement de bande de désolidarisation**

- Mise en place de la bande d'étanchéité périphérique autoadhésive en liaison avec le/les mur(s) et avec le sol (cf. § 2.4.4.2.3)



**Figure 36– Mise en place de la bande autoadhésive**

- Mise en place du revêtement (cf. § 2.4.5)
- Mise en place d'un joint d'étanchéité entre les carreaux du sol et ceux de la parois verticale (cf. § 2.4.5)